

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au
Directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque
Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus
tard le mardi. Elles sont payables d'avance

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les
lettres demandant réponse devront être accompagnées
de la somme de 30 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE		VOIE AÉRIENNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal et autres États de l'ex - A. O. F.	3.000 f.	5.000 f.	4.200 f.	7.500 f.
France ex A. E. F. A. F. N.	3.500 f.	6.000 f.	5.500 f.	9.500 f.
Étranger	5.000 f.	8.000 f.	7.500 f.	13.500 f.
Prix du numéro : Année courante ..	150 f.	—	Années antérieures ..	200 f.
Recommandé : Année courante ..	245 f.	—	Années antérieures ..	295 f.
Avion recom. : Année courante ..	270 f.	—	Années antérieures ..	320 f.
Voie ord. : année courante ..	210 f.	—	Année antérieure ..	260 f.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 125 f.

Chaque annonce répétée Mettre prix

(Il n'est jamais compté moins de 300 f. pour les annonces)

Compte postal : 45-20 - DAKAR

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRETS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

1975

6 janvier	Décret n° 75-037 fixant les horaires et programmes des classes de la section G (technique commerciale) des lycées techniques	675
7 janvier	Décret n° 75-040 portant organisation du baccalauréat de technicien	698

PARTIE OFFICIELLE

DÉCRETS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DECRET n° 75-037 du 6 janvier 1975

fixant les horaires et programmes des classes de la
section G (technique commerciale) des lycées techniques

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65;

Vu la loi d'orientation de l'éducation nationale n° 71-36 du
3 juin 1971;

Vu le décret n° 72-1394 du 6 décembre 1972 portant classifica-
tion des établissements relevant de l'autorité du Ministre chargé
de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle;

Vu le décret n° 72-1396 du 6 décembre 1972 portant statuts des
lycées techniques.

La Cour suprême entendue en sa séance du 15 décembre 1972;
Sur le rapport du Ministre de l'Éducation nationale,

DÉCRÈTE :

Article premier. — En application des dispositions de l'arti-
cle 3 du décret n° 72-1385 du 6 décembre 1972 susvisé, les
horaires et programmes des classes de la section G (tech-
nique commerciale) des lycées techniques sont fixés par les
annexes au présent décret :

ANNEXE I

Disciplines communes aux spécialités ci-après :

- G-1 : Techniques administratives;
- G-2 : Techniques quantitatives de gestion;
- G-3 : Techniques commerciales.

Art. 2. — Le Ministre de l'Éducation nationale est chargé
de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal
officiel*.

Fait à Dakar, le 6 janvier 1975.

Léopold Sédar SENGHOR.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,
Abdou DIOUF.

Le Ministre de l'Éducation nationale,
Doudou NGOM.

ANNEXE

HORAIRE GÉNÉRAL DES CLASSES PRÉPARATOIRES
AUX BACCALAUFRATS DE TECHNICIEN G1, G2 ET G3

	Seconde			Première			Terminale		
	G1	G2	G3	G1	G2	G3	G1	G2	G3
Philosophie	5	5	5	5	5	5	3	3	3
Français	3	3	3	3	3	3	2	2	2
Langue vivante I ..							3	3	3
Langue vivante II a ou b	3	3	3	3	3	3	2	2	2
Histoire	1	1	1	1	1	1			
Géographie	1	1	1	1	1	1			
Connaissance du monde contempo- rain							2	2	2
Mathématiques plus calcul rapide (2°) ou mathématiques appliquées (1 ^{re} et T.)	3	3	3	2	2+2	2+2		2+2	2+2
Droit	2	2	2	3	3	3	3	3	3
Economie : organi- sation des entre- prises	2	2	2	3	3	3	3	3	5
Techniques quanti- tatives de gestion Bureau comptable ..	2	4	4		4			4	
		5	5		5			5	
Techniques de com- munications		1	1		1			1	

	Seconde			Première			Terminale		
	G1	G2	G3	G1	G2	G3	G1	G2	G3
Sténographie	4			4			4		
Dactylographie	3	3	3	3	2	2	3	1	1
Organisation administrative				1			1		
Bureau du secrétariat	1			5			6		
Techniques commerciales						4			4
Bureau commercial. Techniques de communications	1					6			6
Vie familiale et sociale									
Education physique	2	2	2	2	2	2	2	2	2
a)	33	35	35						
b)	35	37	37						
Total général ..				36	37	37	34	35	35

Remarque

Langue vivante II :

- a) Elèves ayant commencé l'étude de la langue en 4°;
b) Grands commençants.

ANNEXE II

HORAIRE ET PROGRAMME DES DISCIPLINES COMMUNES

Baccalauréat de technicien G1, G2, G3

Matières	Seconde	Première	Terminale
Philosophie	—	—	3
Français	5	5	2
Langue vivante I	3	3	3
Langue vivante :			
II a)	3	3	3
ou b)	5	—	—
Histoire	1	1	—
Géographie	1	1	—
Connaissance du monde contemporain	—	—	2
Mathématiques + calcul rapide ..	3	—	—
Mathématiques appliquées	—	2	—
Droit	2	3	3
Economie	2	3	3
Organisation des entreprises	2	3	3
Techniques de communications ..	1	—	—

Remarque

Langue vivante II :

- a) Elèves ayant commencé l'étude de la langue en 4°;
b) Grands commençants.

TERMINALE G1, G2, G3

PHILOSOPHIE

1° Horaires :

2 heures hebdomadaires consacrées à l'étude des questions figurant au programme (cours magistral, explications de textes, exposés).

1 heure hebdomadaire consacrée à l'étude de textes philosophico-littéraires permettant de suivre le mouvement des idées.

2° Programmes :

N.B. Il est évident que les temps impartis à l'étude de chaque grand thème sont donnés à titre strictement indicatif, la totalité du programme devant impérativement être faite au cours de l'année scolaire.

I. — La diversité des cultures et l'idée de civilisation (6 semaines) :

Nature et culture.

Technique, magie, science, religions, art.

Le progrès. L'histoire.

II. — Connaissance et science (4 semaines) :

L'intelligence.

La pensée logique.

La pensée scientifique.

Le déterminisme dans les différentes sciences (pour ce chapitre, il sera fait, dans la mesure du possible, appel aux théories scientifiques modernes).

III. — La conscience et l'inconscient (2 semaines) :

La psychanalyse.

IV. — Communication et langage (3 semaines) :

Signe et symbole.

Le langage et la parole.

La pensée et le langage.

V. — Action et morale (6 semaines) :

Nature et moralité.

Volonté et liberté.

La valeur de la personne,
la reconnaissance d'autrui,
justice et charité.

La morale et la vie économique,
le travail et la propriété.

La morale et la vie politique,
l'Etat et la nation.

Etude des principales doctrines morales et économiques.

VI. — Les problèmes de la négritude (2 semaines) :

(Ces problèmes pourront éventuellement être étudiés par rapport aux autres grands thèmes, lors du développement de ceux-ci).

3° Etudes de textes :

En raison des nouveaux programmes de français, il semble difficile de ne pas envisager, même rapidement, les auteurs suivants, si l'on veut donner aux élèves une idée de l'évolution des idées.

Platon.	Nietzsche.
Montaigne.	Marx - Engels.
Descartes.	Gide.
Pascal.	Bergson.
Montesquieu.	Bachelard.
Voltaire.	Camus.
Diderot.	Sartre.
Rousseau.	

4° Directives :

Le soin d'explicitier les grands thèmes est confié au professeur. Les déterminations qui figurent sous chacun des titres indiquent moins des chapitres successifs que les directions dans lesquelles la recherche et la réflexion sont invitées à s'engager.

Pour l'étude de ces thèmes, il est vivement conseillé de s'appuyer sur l'étude de textes philosophiques classiques et modernes.

La coopération active et l'initiative des élèves seront sollicitées au moyen d'exposés préparés par groupes, discussions collectives, etc...

FRANÇAIS

Classes de seconde, première et terminale préparatoires au baccalauréat de technicien G1, G2 et G3

Le programme de français à appliquer dans les classes de seconde, première et terminale, préparatoires au baccalauréat de technicien des séries G1, G2 et G3 est le même que celui des classes préparatoires au baccalauréat de l'enseignement secondaire.

SECONDE G1, G2, G3

ANGLAIS

Horaire : 3 heures par semaine

I. — Etude de la langue.

A l'entrée en seconde, les élèves peuvent :

- comprendre sans trop de difficulté les phrases simples fournies par le professeur;
- répondre à des questions simples posées par le professeur et y répondre de façon compréhensible;
- rédiger de brèves compositions dans un anglais à peu près correct.

Il faut donc :

- poursuivre cette initiation,
- améliorer la compréhension orale et l'articulation des réponses;
- approfondir les connaissances du vocabulaire et de la grammaire.

II. — Vocabulaire.

a) Rappel de l'anglais courant appris dans les classes précédentes;

b) Vocabulaire de base simple concernant la vie commerciale.

Centres d'intérêt donnés à titre indicatif :

- Mesures et monnaies anglaises;
- Le commerce :
 - artisans,
 - grossistes et détaillants,
 - marchands,
 - différents types de magasins;
- L'achat et la vente des marchandises :
 - commande, livraison, factures, moyens de paiement.
- Les moyens de communication.

c) Correspondance commerciale : les premiers rudiments = la présentation d'une lettre, les différentes parties d'une lettre.

III. — Textes à utiliser.

- Manuel d'anglais commercial simple dans une langue courante;
- Quelques extraits de revues économiques;
- Documents usuels relatifs à la vente et aux règlements

PREMIERE G1, G2, G3

ANGLAIS

Horaire : 3 heures par semaine

II. — Etude de la langue.

Les élèves de première doivent pouvoir consolider et approfondir les notions rudimentaires d'anglais commercial qu'ils ont apprises en classe de seconde.

La grammaire doit être constamment contrôlée et précisée.
Le vocabulaire de base entretenu et étoffé.

II. — Vocabulaire.

Centres d'intérêt :

- Poste et télécommunications;
- Les principales opérations de banque;
- Complément sur les transports : les transports maritimes, les transports aériens;
- La maison de commerce : les principaux services et bureaux;
- Le Commonwealth et le Marché commun.

III. — Correspondance commerciale.

Les principales lettres utilisées dans la vie courante de bureau.

Textes et documents à expliquer

- Textes de bons auteurs littéraires ou historiques;
- Extraits de revues ou de journaux économiques et commerciaux;
- Documents usuels relatifs à la poste, aux opérations de banque et aux transports maritimes dans les pays anglophones.

TERMINALE G1, G2, G3

ANGLAIS

Horaire : 3 heures par semaine

1° Exercices oraux :

I. — Etude de la langue.

- Lecture expliquée en anglais de textes choisis à propos des centres d'intérêts;
- Résumés de lectures, suivis de discussions, le tout en anglais.

2° Exercices écrits :

- Versions suivies de questions qui servent à diriger les élèves pour ébaucher un commentaire;
- Thèmes simples d'application et d'imitation;
- Résumés et compte-rendus d'articles de journaux ou de revues.

II. — Approfondissement du vocabulaire concernant la vie économique.

1° Révision du vocabulaire de 2° et de 1^{re} et particulièrement des termes nécessaires à la correspondance commerciale.

2° Centres d'intérêt :

- Différentes formes de l'organisation des entreprises;
- La vie de l'entreprise et ses problèmes humains;
- Evolution de la vie économique et des conditions de travail depuis le XIX^e siècle : situation présente, perspectives d'avenir.

Note : Les maîtres choisiront dans cette liste les centres d'intérêt qui conviendront à la progression de leur enseignement.

3° Textes et documents à étudier et à commenter :

a) Textes de bons auteurs en liaison avec la vie économique contemporaine et les problèmes qu'elle pose;

b) Articles de revues, journaux économiques ou commerciaux illustrant les centres d'intérêt étudiés et abordant les problèmes économiques particuliers aux pays anglophones de l'Afrique de l'Ouest.

4° Correspondance commerciale :

- Approfondissement des notions étudiées en 1^{re};
- Etude plus particulière des lettres courantes utilisées dans la vie des bureaux.

SECONDE G1, G2, G3

ESPAGNOL

Horaire : 3 heures. Grands commençants : 5 heures

— Alphabet. Prononciation. Orthographe. Accentuation.

— Eléments de vocabulaire de base par l'intermédiaire de textes simples et facilement accessibles et traitant de problèmes de la vie courante et des réalités espagnoles (exclure les textes d'auteurs du Premier Moyen-Age).

La conjugaison régulière : le présent, l'imparfait, le futur, le subjonctif, le prétérit et les temps composés correspondants, le conditionnel.

— Eléments de civilisation : les Arabes en Espagne, la Reconquête et l'unification du pays;

— Aspects de la géographie de l'Espagne et de l'Amérique latine.

L'on prendra soin, dans ces classes, d'étudier des textes d'auteurs classiques et modernes simples et caractéristiques.

PREMIERE G1, G2, G3

ESPAGNOL

Horaire : 3 heures

— Révision de la conjugaison régulière et étude des imparfaits du subjonctif en « RA » et en « SE ».

— La conjugaison irrégulière (verbes qui diphtonguent, verbes à modifications orthographiques).

— Approfondissement et enrichissement du vocabulaire par l'intermédiaire de textes simples empruntés à des auteurs classiques et modernes et par l'intermédiaire d'œuvres et de faits significatifs de la culture espagnole et hispano-américaine.

— Etudes d'extraits de: «Lazarillo de Tormes», «Don Quijote», Fray Luis de Leon, Luis Gongora, Quevedo, Lope de Vega, Leandro Fernandez Moratin, Pedro Antonio de Alarcon, Juan Ramon Jimenez, Azorin, Unamuno.

— Notions d'espagnol commercial: la maison de commerce (services et bureaux), le commerce des marchandises (mesures et monnaies), le personnel du service de vente, l'achat et la vente des marchandises, éléments de correspondance commerciale en relation avec les centres d'intérêt étudiés.

TERMINALE G1, G2, G3

ESPAGNOL

Horaire: 2 heures

— Révision de la conjugaison irrégulière et des éléments grammaticaux de base.

— Acquisition et consolidation du vocabulaire par l'intermédiaire de textes accessibles aux élèves, d'auteurs modernes et contemporains.

— Eléments de civilisation à partir de textes de l'époque classique jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

— Etude d'extraits de: Antonio Machado, Ruben Dario, Andrés Bello, José Martí, Mariano de Azuela, Pablo Neruda, Raphael Alberti, Nicolas Guilhén.

— Etude d'extraits de: Miguel de Unamuno, Pio Baroja, Perez Galdos, Angel Ganivet, José Ortega y Gasset, Camilo José Cela, Marcelino Menéndez Pelayo, José Martinez, Ruiz dit Azorin, Emilia Pardo Bazan, Vicente Blasco Ibanez, Ramon del Valle Inclan.

— Notions d'espagnol commercial: systèmes et régimes économiques:

- Relations internationales économiques.
- La vie de l'entreprise et ses problèmes économiques.
- Etudes d'articles de journaux et de revues économiques et commerciales.
- Etude de documents usuels relatifs à la vente, au transport et aux modes de paiements.
- Correspondance commerciale en relation avec les centres d'intérêt étudiés.

SECONDE G1, G2, G3

HISTOIRE

Horaire: 1 heure (28 leçons)

PREMIERE PARTIE

L'AFRIQUE ET MADAGASCAR, DES ORIGINES AU MILIEU DU XIX^e SIÈCLE (12 leçons)

I. — *Les méthodes d'étude de l'histoire africaine et malgache* (1 leçon).

II. — *La préhistoire et l'antiquité* (2 leçons).

— L'homme préhistorique (importance du paléolithique africain);

— Naissance et premiers développements des techniques et des échanges: l'évolution de l'outil, la diffusion des métaux, en particulier du fer.

III. — *L'Afrique du VII^e au XV^e siècle* (4 leçons).

— L'Islam: sa naissance et son expansion, en particulier en Afrique;

— L'Afrique musulmane: aspects particuliers de la vie économique, sociale et culturelle du monde islamique;

— Les hégémonies et monarchies d'Afrique noire. Le professeur, après un tableau d'ensemble, se référera au texte du programme de seconde des lycées classiques et modernes et choisira deux thèmes parmi les 7 qui y sont indiqués (1). Il sélectionnera, de préférence, en fonction du domaine géographique, une leçon intéressant l'histoire médiévale de la région dans laquelle se trouve l'établissement, et une leçon concernant une autre région.

IV. — *Le tournant des XVI^e et XVII^e siècles* (2 leçons).

— Les nouveaux rapports entre les continents et leurs conséquences pour l'Afrique, la traite négrière, ses causes, son organisation, ses principaux domaines géographiques.

— L'influence de la traite sur les économies, les sociétés et les civilisations en Afrique, aux Amériques et en Europe.

V. — *La renaissance africaine jusqu'au milieu du XIX^e siècle* (2 leçons).

— Mutations et réaménagements politiques, les nouvelles dominations et les entreprises hégémoniques en Afrique occidentale, centrale, méridionale et à Madagascar.

— Etude d'un cas particulier. Le professeur se référera au texte du programme de seconde des lycées classiques et modernes et choisira pour le développer un des thèmes prévus par l'une des leçons de cette 5^e section (2).

VI. — *L'Afrique septentrionale* (1 leçon).

— L'évolution de l'Afrique septentrionale après l'intervention turque: nouvelles dynasties chérifiennes; les Régences d'Alger et de Tunis; de l'Egypte des Mameluks à celle de Méhémet Ali; la conquête de l'Algérie.

(1) Ghana, Mali, empire de Gao, les royaumes du Soudan central et le Mossi; Ifé, Oyo et le Bénin; Abyssinie; royaumes bantous.

(2) L'œuvre d'Ousman Dan Fodio; la tentative d'El-Hadj Omar; Ashanti, Baoulé, Abomey; les hégémonies Kouba, Louba et Lounda; l'Empire Zoulou de Chaka; Madagascar.

DEUXIEME PARTIE

LES FAITS DOMINANTS DE L'ÉVOLUTION EUROPÉENNE ET LEUR INFLUENCE SUR LE RESTE DU MONDE DU MILIEU DU VIII^e SIÈCLE A 1870 (16 leçons)

I. — *Grandes lignes de l'évolution politique: absolutisme et libéralisme* (3 leçons).

— Le « siècle des lumières » et les nouvelles théories du système politique, l'indépendance des États-Unis.

— La Révolution française et la diffusion des idées libérales et révolutionnaires (1789-1840). Les mouvements d'indépendance aux Antilles et en Amérique latine.

Les réorganisations du système politique européen (le Premier Empire, le Statut de 1815, l'Europe des Nationalités).

II. — *Transformations de l'économie de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle* (7 leçons).

1. — *Evolution de l'agriculture*. Discussions sur son importance au XVIII^e siècle (les physiocrates). Progrès techniques au Royaume-Uni après 1760.

Développement de l'agriculture française à l'époque du Blocus continental. La crise frumentaire de 1847. Les transformations de l'agriculture de 1800 à 1870.

2. — *Le premier âge industriel* (fin du XVIII^e siècle — 1830). Prépondérance de l'Angleterre. Inventions techniques et machinisme. Disparition de tous les contrôles de l'État sur l'économie et la main-d'œuvre (on fera particulièrement référence à la France: loi Le Chapelier; le Code civil français, garantie d'un état de fait économique; politique économique de Napoléon 1^{er}).

3. — *La révolution des transports. Routes et chemins de fer: canaux et ports; navigation à vapeur et aménagement des routes et des escales maritimes. Le canal de Suez.*

4. — *Le libéralisme économique, la mobilisation des capitaux* (banques, crédit, sociétés par actions et obligations: on évoquera surtout l'exemple du Second Empire), le capitalisme.

5. — *Les zones de développement industriel*. L'Angleterre du Nord-Ouest: Liverpool, Manchester, Birmingham. En France: les industries textiles, vallée de la Seine, région du Nord, vallées vosgiennes. En Allemagne: vallées du Rhin et de la Ruhr, Saxe. La Catalogne. Le Nord-Est des États-Unis.

6. — *L'évolution du commerce international*. Déclin du grand commerce traditionnel (esclaves, sucre, épices et thé). Apparition du commerce des matières premières: le coton (depuis les zones de production: Indes, États-Unis). Les exportations anglaises au XIX^e siècle: fer et charbon, tissus. Les grands ports européens. Le libre-échange.

7. — *L'influence des transformations économiques sur le monde* (1800-1871). Voyages d'exploration, recherche de matières premières et des marchés, en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud.

III. — Les conséquences du développement économique (6 leçons).

1. — *Villes et campagnes*. L'essor urbain (naissance de la ville industrielle). L'exode rural. La vie des campagnes. La condition ouvrière (concentration sans contrôle dans les banlieues, la journée de travail, le bas salaire, l'alimentation insuffisante, le taudis, la liberté du marché du travail, le travail des femmes et des enfants, l'absence de droits, le livret, le délit de coalition).

2. — *Controverses sur le rôle de l'industrie dans la crise sociale*.

— L'hostilité à l'industrie : Malthus, Sismondi, Fourier, Louis-Napoléon Bonaparte. Les révoltes ouvrières.

— La résignation au développement industriel et l'essai d'en adoucir les conséquences sociales : Owen, le catholicisme social.

— L'optimisme industrialiste : la prospérité sociale future est conditionnée par le développement de l'industrie : Saint-Simon.

3 et 4. — *Les mouvements socialistes en Europe de 1843 à 1850*.

— Angleterre : le chartisme.

— Les tensions sociales dues aux crises de 1847.

— Les socialistes en France en 1848 : Louis Blanc, les ateliers nationaux. Les journées de juin. L'échec des socialistes en Allemagne : le Vorparlement.

5. — *Le socialisme critique et scientifique* : Marx et Engels. Du « Manifeste communiste » au « Capital ».

6. — *Les ouvriers et l'Etat (1850-1871)* :

— En Angleterre, le réformisme : naissance des Trade-Unions.

— En France : Proudhon et Napoléon III. La législation impériale et l'attitude des ouvriers : de l'hostilité à l'entente, de l'entente à la rupture. La première Internationale et son évolution du proudhonisme au marxisme. La Commune.

PREMIERE G1, G2, G3

HISTOIRE
1870-1945

Horaires : 1 heure (28 leçons)

PREMIERE PARTIE de 1870 à 1914 (15 leçons)

I. — *L'Afrique et Madagascar à la veille de la poussée impérialiste (2 leçons)*.

1. Les grands traits de l'évolution générale, le déclin des Etats, les tensions internes, les essais de regroupement.

2. Etude d'un cas particulier au choix du professeur et en fonction du programme des lycées classiques et modernes (Afrique occidentale et centrale, Soudan central et Ethiopie, Afrique orientale et méridionale, Madagascar) (1).

II. — *Les transformations du monde et les fondements de l'impérialisme (5 leçons)*.

3 et 4. Transformations techniques et économiques. L'âge de la grande industrie.

5 et 6. Transformations sociales et idéologiques, la condition ouvrière et les doctrines socialistes; les efforts d'organisation, les internationales et le mouvement syndical.

7. Crises et concurrence. Affrontements nationalistes. Doctrines impérialistes.

III. — *Les poussées impérialistes et les résistances (6 leçons)*.

8. Les positions européennes et les formes de pénétration (voyageurs, marchands, missionnaires). La Conférence de Berlin (1884-1885).

9 et 10. En Afrique et à Madagascar: formation des empires coloniaux; conquêtes et rivalités impérialistes.

11 et 12. L'Afrique et Madagascar face à la conquête : les résistances. Le professeur pourra, en se référant au programme de première des lycées classiques et modernes, présenter l'étude détaillée d'un exemple particulier (2).

N.B. — (1) Par exemple : Ashanti, Abomey, Oyo, Abéokouta, Mossi, Kénédougou, Kong, royaumes Peuls et Toucouleurs du Sahel, chefferies bamiléké et sultanat bamoun, royaume du Makoko, le Mahdisme, l'Ethiopie de Théodore II et Ménélik, le paroxysme de la traite négrière en Afrique orientale (Tippou-Tib), Bouganda, Bounyoro, Rwanda, Burundi, Zanzibar, l'héritage de Chaka, le XIX^e siècle malgache.

N.B. — (2) Par exemple : Lat Dior, Mamadou Lamine, Amadou Cheikhou de Ségou, Samory, Alpha Yaya, Babemba, Boukary Kouto, Cheikh Sidya du Trarza, Ahmadou du Brakna, Prempeh I^{er}, Gbéhanzin, Rabah, Ménélik II, Bouganda, Dingana, Cetiwayo, Mosheh (Basuto)...

13. L'impérialisme en Asie, en Amérique et dans le Pacifique (caractères généraux de la conquête, de la domination ou de l'exploitation impérialiste en Asie centrale, en Inde, en Asie du Sud-Est, dans la Chine des « Traités inégaux », en Amérique latine).

IV. — *Evolution intérieure des grandes puissances mondiales (2 leçons)*

14 et 15. Etude comparative des transformations politiques, sociales ou économiques en Allemagne, aux Etats-Unis, en France, au Japon, au Royaume-Uni et en Russie. Le professeur pourra ne retenir qu'un nombre restreint de thèmes d'étude (par exemple : essor industriel, développement de la classe ouvrière, des partis socialistes, mouvement des idées, etc...) qui seront examinés en faisant ressortir les situations de similitude et les particularités à travers les différents pays considérés.

DEUXIEME PARTIE de 1914 à 1945 (13 leçons)

I. — *La Première Guerre Mondiale et ses conséquences (2 leçons)*

16. La Première Guerre Mondiale : causes et conséquences. On ne fera qu'évoquer très brièvement le déroulement des événements.

17. La Nouvelle Europe; la Société des Nations; les nouvelles crises et l'acheminement vers le second conflit mondial.

II. — *L'Afrique et Madagascar jusqu'en 1945 (3 leçons)*.

18. Les systèmes coloniaux : diversité des formes d'administration coloniale. Evolution de la vie politique locale.

19. L'exploitation coloniale : diversité des méthodes; transformations de l'économie.

20. Africains et Malgaches devant la colonisation : les mutations sociales et culturelles; les différentes attitudes (soutien, acceptation passive, résistance); apparition et progrès des mouvements nationalistes; l'incidence de la Seconde Guerre Mondiale.

III. — *L'évolution des grandes puissances (5 leçons)*.

21. La révolution russe et ses conséquences mondiales.

22. La construction planifiée de l'U.R.S.S. : économie, société, culture.

23. La crise de 1929 : origines, manifestations, conséquences économiques, sociales, psychologiques.

24. Démocraties et dictatures entre les deux guerres. Le professeur au terme d'une présentation d'ensemble de ce thème, pourra en préciser les éléments par l'étude d'un cas particulier (Italie fasciste ou Allemagne nazie, Royaume-Uni, France ou Etats-Unis).

1870 - 1945

25. Le Japon et la Chine (1911-1941).

IV. — *La Deuxième Guerre Mondiale (2 leçons)*.

26. Les grandes étapes du conflit, les règlements provisoires, l'O.N.U.

27. Le monde à l'issue de la guerre : les deux blocs.

V. — *Progrès scientifiques et techniques dans la première moitié du XX^e siècle (1 leçon)*.

28. Leur rôle dans le renouvellement des formes de la vie quotidienne (automobile, avion, radio, cinéma, journaux, etc.).

SECONDE G1, G2, G3

GÉOGRAPHIE

L'homme et les milieux naturels

Horaire : 1 heure hebdomadaire (26 leçons)

Préambule

Etant donné le caractère particulier de l'enseignement technique et dans le souci de donner aux futurs techniciens une formation générale accordée aux préoccupations du monde actuel, il est apparu nécessaire de réserver à la géographie humaine et économique une place primordiale aussi bien dans les classes de seconde que de première. En conséquence, seules seront retenues les notions de géographie physique qui conditionnent directement les activités humaines, qu'il s'agisse des rapports de l'homme et de la nature ou de l'organisation des relations sociales.

I. — *Les éléments du milieu naturel* (5 leçons).

1 et 2. Les éléments du climat. On insistera sur le rapport températures-précipitations (1).

(1) L'étude de ces deux éléments du climat pourra être faite à partir de cartes d'isothermes et d'isohyètes. En ce qui concerne les mécanismes, on se limitera aux explications strictement nécessaires à la compréhension des phénomènes observés.

3. Grandes zones de climat et de végétation.

4. Le sol : ses caractères, son évolution naturelle, différents types de sol.

5. L'action de l'homme : accélération des processus d'érosion, protection des sols, aménagement de l'espace.

II. — *La population* (2 leçons).

1. Composition et répartition; grandes races, ethnies, langues, religions.

Mouvements naturels et mouvements migratoires.

III. — *L'homme dans son milieu* (15 leçons).A. — *Les activités agricoles* (10 leçons) :

L'ordre de ces leçons n'est pas impératif. Il serait souhaitable que ce chapitre soit abordé par l'étude de la zone dans laquelle se trouve l'établissement, le professeur suivant ensuite un ordre logique :

1. Les sociétés agricoles dans les forêts denses et humides : sociétés traditionnelles (caractères généraux, exemples de cueillettes et chasseurs, de cultivateurs en forêt) (1).

2. Les sociétés agricoles dans les forêts denses et humides : Les économies de plantation à caractère intensif, ou semi-intensif (2).

N.B. — (1) A titre indicatif, on pourra prendre des exemples dans les sociétés traditionnelles suivantes : Négrille, Krou de la Côte du Golfe de Guinée, Fang, etc...

N.B. — (2) Exemples : chez les Ashanti, les Yorouba, plantations de bananes (Cameroun), de café (Côte d'Ivoire), d'hévéa (Libéria), de canne à sucre (Madagascar).

3. Les sociétés agricoles dans les zones de savanes : Les sociétés traditionnelles (importance des facteurs sociaux et ethnographiques dans l'économie de subsistance). Exemples d'agriculteurs, de pêcheurs, de commerçants et de colporteurs en Afrique et à Madagascar (3).

4. Les sociétés agricoles dans les zones de savanes : Evolution des économies traditionnelles (échanges, introduction de plantes commerciales, paysans et petits planteurs); les exploitations modernes, mécanisation.

5. L'homme dans le désert : nomadisme, la vie sédentaire dans les oasis; les fleuves allogènes (4).

6. Les sociétés agricoles de l'Asie des moussons : conditions naturelles et paysages; les civilisations rurales traditionnelles (surpopulation, techniques, systèmes fonciers).

7. Les sociétés agricoles de l'Asie des moussons : exemples d'évolution récente (l'expérience chinoise, l'agriculture japonaise).

8. La vie rurale dans les pays méditerranéens : problèmes de l'eau, la vie rurale traditionnelle, les formes nouvelles.

9. La vie rurale dans l'Europe du Nord-Ouest : régions d'occupation ancienne, formes traditionnelles et formes modernes.

10. La vie rurale dans les pays neufs et les pays socialistes.

B. — *Autres types d'activités* (5 leçons).

1. La pêche : conditions biogéographiques et répartition des grandes zones de pêche; techniques et types de pêche (formes artisanales et formes industrielles).

2. L'artisanat : ses techniques et ses formes — dans le passé — dans les pays en voie de développement, dans les pays industrialisés.

3. L'industrie : industries lourdes et industries de transformation, différents types de concentration.

4. La ville : l'essor urbain dans le monde moderne, les problèmes des grandes villes.

5. La ville : ses fonctions, la ville et sa région (exemples africains et malgaches).

IV. — *Travaux pratiques* (4 séances) :

On attachera une importance particulière à l'introduction de séances de travaux pratiques dans l'enseignement de la géographie en classe de seconde.

Les 4 séances prévues constituent un complément indispensable au cours et revêtent un caractère impératif. Toutefois, il apparaît nécessaire de laisser à chaque Etat de larges possibilités quant à la distribution de ces séances au cours de l'année.

Cependant on recommande :

— une séance consacrée à la géographie physique (par exemple: relevés climatiques et établissement de graphiques; observation sur le terrain des phénomènes d'érosion élémentaires);

— une séance consacrée à la population (établissement de pyramides des âges, commentaire de cartes...);

— une séance consacrée à l'étude du milieu rural (structures agraires, sociales, habitat, transformations...);

— une séance consacrée à l'étude du milieu urbain.

N.B. — (3) A titre indicatif, on pourra prendre des exemples dans les sociétés traditionnelles suivantes: Sérère, Sénoufo, Bamileké, Betsilé, Coniagui, Dogon, Kirdi, Bassari, Kabré, Somba, Diola, Peul, Vezo, Bozo du Niger, Dioula, Koukouya, etc.

N.B. — (4) A titre indicatif, on pourra prendre des exemples dans les sociétés traditionnelles suivantes : R'Guebati, Touareg, Chaamba, etc...

Horaire : 1 heure hebdomadaire (25 leçons)

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

I. — *Le sous-développement* (6 leçons)

1. 2. Caractères généraux du sous-développement :

— problème démographiques, niveau de vie;

— insuffisance de l'infrastructure : insuffisance des sources d'énergie, faiblesse des transports et des voies de communication, faible productivité des techniques traditionnelles;

— problèmes financiers et monétaires : pénurie de capitaux, évolution actuelle des cours mondiaux (détérioration des termes de l'échange au détriment des pays sous-développés); faiblesse de l'épargne; problèmes des capitaux étrangers et de leur réinvestissement;

— problèmes humains : pénurie de techniciens et de cadres, obstacles psychologiques et sociaux.

3. Développement de l'agriculture :

— caractère prépondérant de l'agriculture;

— transformation des systèmes fonciers, modernisation des techniques, diversification;

— mouvements coopératifs, rupture de l'isolement villageois;

— débouchés et marchés.

g. Développement industriel :

— recherche et utilisation des sources d'énergie et des matières premières, transformation sur place;

— développement du marché intérieur et de l'exportation.

5. Crise sociale et culturelle :

— problème de la famille, nouveaux rapports sociaux, ouverture sur le monde moderne.

6. Programmation et planification.

- recherche scientifique fondamentale et appliquée;
- évaluation des ressources, à l'échelle de l'Etat, à l'échelle du regroupement économique;
- rentabilité des investissements;
- marché du travail et formation professionnelle, réalisation de la main-d'œuvre;
- coopération internationale.

II. — *La géographie économique générale* (15 leçons) (1).

1. Les relations économiques mondiales :

- les règles du commerce mondial (importation, exportation, balance économique, balance des comptes, balance des paiements, libre échange et protectionnisme, ententes douanières).

2. Les moyens de transport :

- Voies continentales, chemins de fer, routes, voies fluviales et canaux.

N.B. — (1) Les leçons sur la géographie économique générale seront axées sur le commentaire et l'établissement de planisphères et de croquis. En outre, on insistera de préférence sur les produits qui tiennent une place importante dans l'économie nationale.

3. Les moyens de transport :

- Navigation maritime, flottes, navires spécialisés, ports, canaux interocéaniques.

4. Les moyens de transport :

- Grandes lignes maritimes et aériennes, commerce maritime mondial.

5. Les grands produits agricoles : céréales.

6. Les grands produits agricoles : oléagineux.

7. Les grands produits agricoles : café, thé, cacao.

8. Les grands produits agricoles : textiles.

9. Les produits de l'élevage et de la pêche :

- problèmes de conservation, commercialisation.

10. Les sources d'énergie et les matières premières :

- pétrole, gaz naturel.

11. Les sources d'énergie et les matières premières :

- houille, énergie hydraulique, énergie nucléaire.

12. Les grands minerais : fer, bauxite, cuivre, manganèse, nickel.

13. Les produits métallurgiques.

14. Les produits chimiques.

15. Les produits textiles.

III. — *Travaux pratiques.*

On attachera une importance particulière à l'introduction de séances de travaux pratiques dans l'enseignement de la géographie en classe de première.

Les quatre séances prévues constituent un complément indispensable au cours et revêtent un caractère impératif. Toutefois, il apparaît nécessaire de laisser à chaque Etat de larges possibilités quant à la distribution de ces séances au cours de l'année.

CONNAISSANCE DU MONDE CONTEMPORAIN

Horaires : 2 heures (52 leçons).

Introduction générale (3 leçons)

1. 2. La notion de civilisation et son évolution.

I. — *Tradition et progrès dans les civilisations contemporaines* (12 leçons) :A) *Les problèmes de la communauté internationale* :

3. 4. *Héritages lointains et histoire récente* : les positions idéologiques, les tensions politiques et sociales, les blocs depuis 1945 (monde occidental, monde socialiste).

5. 6. *L'élargissement du monde et l'accélération de l'histoire* : rapidité des progrès scientifiques et techniques (problèmes d'organisation et d'articulation de la recherche fondamentale et appliquée); la révolution des moyens et des voies de communication; disparité et compétitions technologiques (la course à l'atome ou la course à l'espace, le retard des pays sous-développés).

7. 8. *L'esprit nouveau* : l'affaiblissement des particularismes et la prise de conscience des solidarités mondiales (le mouvement œcuménique), le rôle accru de l'Etat dans la vie économique et sociale, les problèmes de l'information. Vers une société de masses et de consommation (problèmes d'une civilisation des loisirs).

B) *La décolonisation et la formation d'un Tiers-monde* :

9. 10. *L'accession à l'indépendance des pays colonisés* : les différentes formes de l'émancipation politique (le professeur pourra situer brièvement certaines évolutions importantes — Inde, Ghana, Tunisie, Maroc, Congo — et évoquer de même le déroulement des principaux conflits — Indonésie, Viet-Nam, Algérie — Il devra attacher une importance particulière à la description des processus concernant l'Afrique francophone et Madagascar). Les derniers problèmes coloniaux (Afrique portugaise et australe).

11. 12. 13. 14. *Les problèmes du Tiers-Monde* :

— Les tentatives de regroupement (ligue arabe, Bandoeng, les unions politiques ou économiques et les efforts de régionalisation, en particulier en Afrique et à Madagascar).

— La lutte pour l'indépendance économique (contrôle et réorganisation des économies nationales, détérioration des termes de l'échange, tentatives de régularisation des marchés internationaux).

— La recherche de solutions nouvelles (options politiques et économiques, le gouvernement du parti unique et les nouvelles définitions du socialisme).

— L'incidence de l'intervention du Tiers-Monde sur la scène internationale. La coopération internationale et les rapports avec les pays développés.

II. — *Les grands ensembles économiques et culturels* :A) *L'Afrique noire et Madagascar* (14 leçons) :

15. 16. Les fondements traditionnels : les structures socio-économiques et les techniques; les cultures et les croyances.

17. 18. Islam et Christianisme en Afrique noire et à Madagascar.

19. La révolution de l'économie et ses conséquences : l'économie monétaire, les transformations des sociétés traditionnelles; la disparité des rythmes d'évolution.

20. La culture négro-africaine. Le mouvement intellectuel, littéraire et artistique. Son influence dans le monde moderne (on ne négligera pas l'apport des noirs américains).

21. 22. Aspects régionaux contemporains. Le professeur fera apparaître, dans le cadre d'un domaine particulier (monde sahélien, pays de la côte ou de la forêt, Afrique australe, Afrique orientale), l'incidence des conditions physiques, des structures économiques et sociales, des mentalités, des ressources et de leur exploitation sur le développement.

23. 24. Les grandes entreprises de développement. Le professeur étudiera au maximum 3 exemples de réalisations importantes dans le domaine des principales activités industrielles ou agricoles concentrées.

25. 26. 27. 28. Etude socio-économique nationale. Le contenu de ces 4 leçons sera précisé par les soins de chaque commission nationale.

B) *Le monde islamique* (à l'exception de l'Afrique noire) (4 leçons) :

29. 30. Les fondements traditionnels : l'Islam (théologie, morale, droit, évolutions diverses de la pensée); l'ancienneté des connaissances scientifiques, techniques et géographiques, la vie urbaine et l'art.

31. La civilisation islamique dans le monde contemporain : ferments d'unité (pensée, foyers de culture, littérature, panarabisme) et ferments de dissociation (nationalismes, diversité des régimes politiques, divergences religieuses).

32. La civilisation islamique dans le monde contemporain :

— Caractères de la vie économique (le monde rural traditionnel, les zones pétrolières);

— Conséquences de l'essor démographique;

— Caractères nouveaux de la société; recherche d'un socialisme, arabe.

C) *Le monde européen* (9 leçons) :

33. L'héritage historique.

- Traditions gréco-romaines;
- Traditions chrétiennes et médiévales;
- Traditions révolutionnaires, libérales et socialistes;
- La révolution industrielle.

34. 35. 36. L'Europe occidentale :

- Les régimes politiques;
- Les cultures;
- L'économie (traits généraux, les pôles de développement et les zones arriérées).

37. L'Europe occidentale : les tentatives d'unité ; le marché commun ; la place de l'Europe dans le monde.

38. L'Europe socialiste : les bases idéologiques, économiques, politiques.

39. 40. L'U.R.S.S. :

- L'organisation politique;
- L'économie et ses problèmes;
- Le développement des sciences appliquées.

41. La place de l'U.R.S.S. dans le monde :

- Ses rapports avec les démocraties populaires et le reste du monde.

D) *Le continent américain* (6 leçons) :

42. L'espace américain.

- Diversité des milieux géographiques.

43. La formation historique des civilisations américaines :

- Le fond précolombien,
- Les apports des diverses immigrations;
- Le « creuset américain ».

44. L'Amérique anglo-saxonne :

- Les formes de la vie politique;
- La société américaine : les modes de vie, le problème noir.

45. L'Amérique anglo-saxonne :

- La puissance économique;
- Les grands foyers d'activité;
- La place des Etats-Unis dans le monde.

46. 47. L'Amérique latine :

- Les économies et les sociétés des pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud;
- Richesses et pauvreté : le retard économique, le problème agraire, l'instabilité politique, la recherche des solutions et les facteurs de renouveau : expérience cubaine, mouvements intellectuels et sociaux, rôle de l'Eglise.

E) *L'Asie et l'Océan indien* (5 leçons) :

48. Les fondements de la vie traditionnelle :

- Religion et cultures;
- Techniques;
- Sociétés (système des castes, système féodal, le mandarinat).

*Les transformations actuelles :*49. *En Inde :*

- Obstacles au développement (conditions physiques, essor démographique, persistance des anciennes traditions, les particularismes, l'analphabetisme);
- Réalisations et perspectives.

50. 51. *En Chine :*

- L'établissement du régime communiste et la construction socialiste : nouvelle organisation politique, traits nouveaux de la société.
- La vie économique, l'industrialisation, la lutte contre la faim, la place de la Chine dans le monde.

52. *Au Japon :*

- La continuité culturelle, le développement industriel de type capitaliste;
- Le Japon entre l'occident et le monde communiste.

SECONDE G1, G2, G3

MATHÉMATIQUES GÉNÉRALES

Horaire (3 heures)

I. — *Langage des ensembles.*

1. Ensembles, appartenance, inclusion, sous-ensemble, ensemble vide, intersection, réunion, sous-ensembles complémentaires.

Produit cartésien de deux ensembles.

2. Relations dans un ensemble : définition, graphe, propriétés. Définition d'une relation d'équivalence et d'une relation d'ordre.

3. Application d'un ensemble (de départ) dans un ensemble (d'arrivée). Bijection. Graphe de cette application dans l'ensemble produit. Définition du mot « équation ».

II. — *Nombres réels (Notation R).*

1. Relation d'ordre total sur l'ensemble des nombres réels. Intervalle ouvert, intervalle fermé. Valeur absolue.

2. Inventaire (sans démonstration) des propriétés de l'addition des nombres réels.

— Définition de la locution : « groupe commutatif »;

— Muni de la loi d'addition, l'ensemble des nombres réels est un groupe commutatif;

— Le sous-groupe $\mathbb{Z}$ des entiers relatifs.

3. Inventaire (sans démonstration) des propriétés de la multiplication des nombres réels.

— Muni de la loi de multiplication, l'ensemble des nombres réels non nuls est un groupe commutatif.

— Puissances entières (exposant positif, nul, négatif). Produit et quotient de puissances entières.

— Racines carrées d'un nombre positif ou nul (on admettra son existence). Notation $\sqrt{a}$ ou $\sqrt[n]{a}$ pour la racine positive ou nulle, $-\sqrt{a}$ ou $-\sqrt[n]{a}$ pour la racine négative.

4. Distributivité de la multiplication par rapport à l'addition. Conséquences. Identités concernant $(x+y)^2$, $(x-y)^2$, x^2-y^2 .

5. Equation et inéquation à une inconnue dans $\mathbb{R}$: Position et signification du problème, exemples.

— Système de deux équations du premier degré à deux inconnues, déterminant.

Equation à coefficients numériques du second degré à une inconnue dans $\mathbb{R}$, somme et produit des racines.

III. — *Fonctions numériques d'une variable réelle.*

1. Fonction numérique d'une variable réelle conçue comme application d'une partie de $\mathbb{R}$ dans $\mathbb{R}$. Distinction entre les notations f et $f(x)$. Fonction constante sur un intervalle, fonction croissante, fonction décroissante sur un intervalle.

2. Repère cartésien dans le plan; coordonnées d'un vecteur, coordonnées d'un point, changement de coordonnées par changement d'origine.

3. Représentation graphique d'une fonction. Exemples de fonctions en escalier.

4. Etude de la fonction linéaire f définie par $f(x) = ax$ et de la fonction affine g définie par $g(x) = ax + b$.

Etude des variations de g , signe de $g(x)$, représentation graphique. Exemples de fonctions affines par intervalles (en particulier $f(x) = |x|$).

5. Etude de la fonction f définie par $f(x) = \frac{a}{x}$, sens de variation, étude pour les « petites » et les « grandes » valeurs de $|x|$. Représentation graphique.

IV. — *Pratique du calcul numérique.*

1. Notion d'approximation, d'encadrement, d'incertitude, d'ordre de grandeurs.

2. Progressions arithmétiques et géométriques.

CALCUL RAPIDE

Horaire hebdomadaire : 2 séances de 10 à 15 minutes au début des cours de mathématiques générales.

Premier semestre : Additions et soustractions, multiplications et divisions.

Tables de multiplication jusqu'à 20 — carrés des nombres jusqu'à 25.

Exercice d'additions et de soustractions horizontales (type Banque de France) portant sur 28 nombres de 6 chiffres ou 24 nombres de 8 chiffres.

Deuxième semestre : Exercices d'addition et de soustraction portant sur 36 nombres de 6 chiffres ou 32 nombres de 8 chiffres.

PREMIERES G2, G3, G1

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

Horaire (2 heures)

I. — Initiation à la statistique :

1° Séries statistiques :

a) Présentation des documents statistiques, observation, enregistrement et groupement des données. Tableaux numériques. Diverses représentations graphiques. Polygone et courbe de fréquence, courbe cumulative.

b) Eléments caractéristiques d'une série statistique : médiane, moyenne, mode : évaluation de la dispersion; quartiles, écart moyen arithmétique, fluctuation, écart-type.

2° Les indices de la vie économique :

Indices simples, synthétiques. Confection, utilisation. Indices usuels.

II. — Mathématiques appliquées :

1° Rapports et proportions : grandeurs proportionnelles, pourcentages, applications aux calculs commerciaux.

2° Opérations financières à court terme :

a) Intérêts simples.

b) Escompte commercial; pratique de l'escompte commercial, bordereau d'escompte.

Influence des éléments de l'agio sur le taux d'escompte. Taux réel d'escompte.

c) Equivalence de deux ou plusieurs effets. Renouvellement d'effets, généralisation. Cas particulier de l'échéance moyenne.

d) Comptes courants et d'intérêts à taux réciproques et constants, à taux non réciproques et variables : méthode hambourgeoise.

3° Commerce extérieur et règlements internationaux :

a) Règlements en monnaies étrangères. Le change et ses diverses formes pratiques actuelles. Définition des changes à terme.

b) Le commerce international. Les parités (parités brutes, parités nettes) comptes de revient.

CLASSE DE SECONDE G1, G2, G3

DROIT CIVIL

Horaire (2 heures)

Introduction

La notion de droit. Sources du droit. Grandes divisions du droit. La classification du droit. L'organisation judiciaire.

Les personnes

Personnalité juridique et ses caractéristiques. La capacité, le nom et le domicile. Notions sur la nationalité.

Les incapables : le mineur, protection du mineur; autres incapables.

Les biens

Le patrimoine, les droits patrimoniaux, les droits personnels. Les biens et leur classification : biens meubles et immeubles.

La propriété. La possession. Acquisition de la propriété. Acquisition par un acte juridique.

Notion de l'usufruit.

Les obligations

Caractères généraux et sources des obligations.

Les contrats et les quasi-contrats.

Conditions de validité des contrats.

Effets des contrats : la responsabilité contractuelle.

Les délits et les quasi-délits; la responsabilité délictuelle.

Le droit de gage des créanciers.

Les modalités des obligations.

Preuve des obligations.

La transmission des obligations.

L'extinction des obligations.

Le contrat de transport; le mandat.

Notion sur le prêt et le dépôt.

Location-vente.

Les sûretés

Sûretés personnelles; sûretés réelles.

Notions sur le gage.

Notions sur le nantissement et l'hypothèque.

Les privilèges : privilèges généraux, privilèges mobiliers, privilèges immobiliers.

CLASSE DE PREMIERE G1, G2, G3

DROIT PUBLIC

Horaire (3 heures)

Programmes

I. — Notions de droit constitutionnel :

1° L'Etat : généralités sur les principes, formes, attributs, organes des moyens d'action.

2° Son organisation sous le régime de la constitution de 1963 réformée 1970 :

a) principes généraux de la constitution,

b) le pouvoir exécutif : le Président de la République; le gouvernement : le Premier Ministre, les ministres et secrétaires d'Etat,

c) le pouvoir législatif : l'Assemblée nationale, notions sur le mode d'élection, les attributions, le travail et l'organisation de cette assemblée,

d) le pouvoir judiciaire : le conseil supérieur de la magistrature (l'accent sera mis sur l'indépendance du pouvoir judiciaire et la façon dont elle est garantie),

e) le Conseil économique et social.

3° Notions sur les organismes africains : Comité sénégalogambien, O.M.V.S., O.C.A.M.M., O.U.A.

II. — Notions de droit administratif :

1° Les moyens d'action de l'Etat :

a) la loi et le pouvoir réglementaire : domaine respectif de la loi, du décret, de l'arrêté, des autres actes administratifs; notions sur leur confection, leur promulgation, leur publication,

b) l'administration :

— administrations centrales : notions sur la centralisation, la décentralisation, la déconcentration. Notions sur leur organisation, leur pouvoir hiérarchique, leur pouvoir de tutelle,

— les administrations locales,

— l'administration régionale et les assemblées régionales,

— l'administration départementale,

— l'administration de l'arrondissement,

— l'administration communale,

— les communautés rurales,

— les grands services publics, les établissements publics : notions sur leur statut; exemple d'organisation.

Les entreprises nationales :

2° Le domaine public :

a) distinction du domaine public, du domaine national, du domaine privé,

b) expropriation pour cause d'utilité publique;

3° Les fonctionnaires et les agents de l'Etat.

TERMINALE G1, G2, G3

DROIT

Horaire (3 heures)

Droit des sociétés

I. — Généralités : Le contrat de société.

Eléments essentiels et caractères spécifiques;

Conditions de validité;

Sociétés civiles et sociétés commerciales.

- II. — Les sociétés de personnes.
- III. — La société à responsabilité limitée;
- IV. — Les sociétés par actions;
- V. — Les titres émis par les sociétés de capitaux.
- VI. — Les sociétés à caractère particulier :
 - l'association en participation;
 - les sociétés coopératives.

Droit social et droit du travail

Généralités :

Le domaine, les sources, les principes et le contrôle du droit du travail;

Le rôle du service de la main-d'œuvre;

La formation professionnelle;

Le contrat d'apprentissage.

Le droit individuel du travail :

Le contrat du travail;

Le règlement d'entreprise;

L'inspection du travail et le tribunal du travail.

Le droit collectif du travail :

Les syndicats;

Les délégués du personnel;

Les conventions collectives;

Les conflits collectifs du travail.

Les conditions légales du travail :

La durée du travail.

Le travail des femmes et des enfants;

Le repos hebdomadaire;

Les congés payés;

L'hygiène et la sécurité du travail.

Le salaire :

La fixation du salaire;

Le paiement du salaire;

La protection du salaire.

Les charges sur salaires

Horaire (3 heures)

Programmes

Le droit social :

Les allocations familiales;

Les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Régimes de retraite.

Droit fiscal :

I. — L'impôt et le système fiscal sénégalais :

Définition de l'impôt;

Légitimité de l'impôt;

L'administration des finances;

La structure du système fiscal sénégalais.

II. — Les charges sur salaires :

La taxe forfaitaire à la charge des employeurs;

La cotisation des employeurs;

Les charges sociales : allocations familiales, allocations de maternité, accidents du travail, les cotisations de retraite, l'AGROM, taxes d'apprentissage.

Récapitulation des charges et des retenues sur salaires à la clôture de l'exercice sous forme d'études de cas.

III. — Les impôts directs :

1° Impôts sur les revenus et taxes assimilées :

— Impôts cédulaires sur les bénéfices industriels et commerciaux, sur les bénéfices des exploitations agricoles, sur les bénéfices des professions non commerciales, sur les revenus fonciers, régime du forfait;

— Impôt général sur le revenu et la taxe complémentaire à l'I.G.R.;

— Taxe de développement.

2° L'impôt personnel dit du minimum fiscal et la taxe représentative de l'impôt du minimum fiscal :

3° Intégration de l'impôt général sur le revenu, de la taxe complémentaire y afférente et de la taxe représentative de l'impôt du minimum fiscal dans le régime de la retenue à la source.

4° L'imposition des revenus distribués par les sociétés de capitaux :

— Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (I.R.V.M.);

— Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnement (I.R.C.).

5° Impôts fonciers :

— Contribution foncière des propriétés bâties et non bâties;

— Surtaxe sur les terrains non bâtis ou insuffisamment bâtis.

6° La contribution des patentes et la taxe complémentaire y afférente.

IV. — Les impôts indirects et taxes assimilées :

1° Généralités sur la liquidation et le recouvrement des taxes indirectes;

2° Taxes sur le chiffre d'affaires : champ d'application, notion d'assujetti, exonération, fait générateur, taux, assiette, obligation des redevables, la déduction physique et la déduction financière, la règle du prorata.

V. — Le code des investissements :

1° Les garanties générales;

2° Les entreprises prioritaires;

3° Les entreprises conventionnées.

SECONDE G1, G2, G3

ECONOMIE

Horaire : 2 heures dont 1 heure de travaux pratiques

Introduction : Objet et intérêt de la science économique

1. Objet de la science économique;
2. Observation et interprétation des phénomènes économiques;
3. Fondements et méthodes de la science économique.

PREMIÈRE PARTIE

Les activités économiques

I. — Les facteurs de l'activité économique :

- Les facteurs naturels et techniques;
- Les facteurs humains et les problèmes démographiques.

II. — Les investissements et le progrès technique.

III. — Les secteurs de l'activité économique :

- Les secteurs et branches économiques;
- Les facteurs de production;
- La productivité.

DEUXIÈME PARTIE

Les mécanismes de l'activité économique : étude descriptive

1. La monnaie;
2. Le crédit et l'organisation bancaire;
3. Les marchés;
4. La formation des prix et le mouvement des prix.

PREMIERE G1, G2, G3

ECONOMIE

Horaire : 3 heures dont 1 heure de travaux pratiques.

TITRE PREMIER

ECONOMIE GÉNÉRALE

PREMIÈRE PARTIE. — L'économie nationale.

- 1° La production et le revenu de la nation;
- 2° Produit national et dépense nationale;
- 3° Le revenu national : sa répartition;
- 4° La formation des revenus individuels.

DEUXIÈME PARTIE. — *Les équilibres économiques et les politiques de l'Etat.*

- 1° Equilibre de l'emploi;
- 2° Equilibre des prix;
- 3° Expansion et récession;
- 4° Intervention de l'Etat et planification;
- 5° Les différents types de politique de l'Etat.

TITRE DEUX
Economie appliquée

PREMIÈRE PARTIE. — *Généralités sur l'entreprise.*

- 1° L'entreprise : unité de production et de distribution;
- 2° Les différentes sortes d'entreprises;
- 3° Les différentes structures de l'entreprise.

DEUXIÈME PARTIE. — *L'organisation interne de l'entreprise.*

- 1° La fonction commerciale;
- 2° La fonction financière;
- 3° La fonction technique;
- 4° Les problèmes humains de l'entreprise;
- 5° La croissance des entreprises et le mouvement de la concentration.

TERMINALE G1, G2, G3

ECONOMIE

Horaire : 3 heures dont 1 heure de travaux pratiques.

TITRE PREMIER
ECONOMIE GÉNÉRALE

PREMIÈRE PARTIE. — *Les systèmes économiques. Le sous-développement.*

Introduction : La notion de système économique. De l'économie fermée à l'économie d'échange.

1. — *Le capitalisme :*

- 1-1. La formation du capitalisme.
- 1-2. Le capitalisme libéral.
- 1-3. Le capitalisme réglementaire.

2. — *Le socialisme :*

- 2-1. Le support doctrinal.
- 2-2. Le schéma théorique.
- 2-3. L'évolution actuelle.

3. — *Le sous-développement :*

- 3-1. Les caractéristiques d'une économie sous-développée.
- 3-2. La dynamique du développement :
 - 3-2-1. Les relations économiques internationales et la détérioration des termes de l'échange;
 - 3-2-2. L'aide aux pays sous-développés;
 - 3-2-3. Les importations des capitaux étrangers.

DEUXIÈME PARTIE. — *Les systèmes économiques réels.*

1. L'économie française et ses relations avec les pays d'Afrique francophone.
2. L'économie soviétique.
3. L'économie américaine.
4. L'économie sénégalaise.

TROISIÈME PARTIE. — *Les relations économiques internationales.*

1. Rôle des échanges extérieurs dans les économies nationales.
 - 2-1. La balance des paiements.
 - 2-2. Les échanges.
3. L'évolution des relations économiques internationales :
 - 3-1. Organisation monétaire internationale.
 - 3-2. Organisation économique et commerciale.
 - 3-3. Organisation des pays :
 - 3-3-1. La C. E. E.
 - 3-3-2. La C. E. E. et l'Afrique.
 - 3-3-3. Organisations économiques auxquelles le Sénégal participe.
 - 3-3-4. Le C. A. E. M. ou C. O. M. E. C. O. N.

TITRE DEUX
Economie appliquée

Introduction : rappel des diverses fonctions dans l'entreprise.

1. — *La fonction administrative :*

- 1-1. Les tâches de direction et d'administration.
- 1-2. Les services administratifs.
- 1-3. Les services auxiliaires de la gestion.
- 1-4. La direction générale.

2. — *L'entreprise et l'homme :*

- 2-1. Relations humaines dans l'entreprise.
- 2-2. Le commandement dans l'entreprise.
- 2-3. Etude du travail.
- 2-4. Intéressement des travailleurs.
- 2-5. Rôle social de l'entreprise.

3. — *La croissance de l'entreprise :*

- 3-1. Avantages et limites de la croissance.
- 3-2. Stratégie de la croissance.
- 3-3. La finalité de l'activité économique de l'entreprise.

SECONDE G1, G2, G3

TECHNIQUES DE COMMUNICATION
Horaire : 1 heure.

I. — Présentation de la lettre commerciale.

II. — Correspondance avec fournisseurs et clients :

- Demande de prix, conditions d'achat.
- Remise de prix, conditions de vente.
- Demande de renseignements.
- Lettres de commande et accusés de réception.

III. — Lettres relatives à la livraison, à la réception et au règlement de la commande.

ANNEXE III

HORAIRE ET PROGRAMME DES DISCIPLINES PARTICULIÈRES
AU BACCALAURÉAT DE TECHNICIEN : G.1.

Matières	Seconde	Première	Terminale
Organisation administrative		1	1
Bureau, secrétariat	1	5	6
Sténographie	4	4	4
Dactylographie	3	3	3
Techniques quantitatives de gestion	2		

PREMIÈRE G1

ORGANISATION ADMINISTRATIVE
Horaire : 1 heure.

I. — *La matière du travail administratif :*

- L'information : nature, structure.
- Le choix des informations : informations élémentaires, informations intermédiaires, informations élaborées.

II. — *L'organisation et l'administration :*

- Analyse des activités, des décisions.
- Types d'organigrammes.
- Consignes générales, registres d'instructions.

III. — *La nature du travail administratif :*

- a) Les fichiers de l'entreprise et leur tenue permanente :
 - variétés de supports;
 - rangement des supports;
 - multiplication et visualisation des supports.

b) L'enregistrement et le traitement des informations :

- saisie des informations;
- traitement des informations collectées;
- transmission des informations aux divers niveaux de décision.

CLASSE DE TERMINALE G1

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Horaire : 1 heure hebdomadaire.

I. — Structure du travail administratif :

- Hiérarchie administrative;
- Circuit d'information et schématisation de la circulaire des informations.

II. — Optimisation du travail administratif :

- Condition du travail;
- Conception du poste de travail;
- Amélioration des circuits d'information;
- Formation du personnel;
- Problème des coûts du travail administratif et leur minimisation.

Conclusion : Complexité et difficulté de l'organisation administrative.

SECONDE G1

BUREAU DE SECRÉTARIAT

Horaire : 1 heure.

Rédaction et présentation de documents commerciaux et administratifs :

1° Rédaction de documents commerciaux partiellement imprimés relatifs :

- aux achats et aux ventes de marchandises, aux réductions;
- aux autres achats;
- aux règlements;
- aux transports. Cas des documents accompagnant certaines marchandises;
- au service postal;
- aux emballages;
- à la paye;
- aux relations avec les banques.

Ces travaux porteront d'abord sur des documents isolés, puis sur des chaînes de documents, puis, s'il y a lieu, sur les liasses.

2° Création, dans des cas simples, de documents commerciaux ou administratifs, externes ou internes, correspondant à des impératifs donnés.

PREMIERE G1

BUREAU DE SECRÉTARIAT

Horaire : 5 heures.

I. — Travaux sur matériels de bureau :

- 1° Travaux de classement. Classement de fiches et de dossiers.
- 2° Travaux sur machine à calculer.

Ces travaux ont pour but l'étude pratique des quatre opérations et, à propos de cette étude, l'apprentissage du fonctionnement des divers types de machines à calculer : additionneuses, machines à calculer, machines à calculer automatiques et machines à calculer électroniques de bureau.

3° Travaux de reprographie.

Duplication au stencil, photocopie.

4° Travaux relatifs aux techniques de communications, emploi du magnétophone.

II. — Travaux d'organisation :

- Travaux de recherches (annuaires, etc.).
- Recherche de la documentation : classement, contrôle.
- Dépouillement de revues et journaux. Analyses et résumés d'articles.
- Préparation d'exposés.
- Recherche de la présentation de documents.
- Compte-rendus de visites de bureaux, d'entreprises.

III. — Travaux de courrier :

- Frappe dactylographique de lettres écrites au brouillon.
- Rédaction de lettres-réponses à partir d'annotations portées sur la première lettre.
- Prise sténographique du courrier et dactylographie, calcul des taxes postales relatives au courrier.
- Pratique de la réception du courrier, de l'envoi du courrier.

TECHNIQUES DE COMMUNICATION

Horaire : 1 heure comprise dans l'horaire de bureau de secrétariat

I. — Correspondance relative aux litiges survenant avec les clients et fournisseurs :

II. — Correspondance avec :

- les transporteurs,
- les banques,
- les services postaux,
- les assurances.

III. — Circulaires et notes de service.

TERMINALE G1

BUREAU DE SECRÉTARIAT

Horaire : 6 heures.

I. — Travaux d'organisation :

- Préparation d'imprimés, de fiches, etc.
- Analyse d'articles : résumés dactylographiés.
- Exposés oraux effectués dans des conditions données de temps.
- Constitution et étude de dossiers.
- Présentation d'organigrammes. Tenue de planning.
- Compte-rendus de visites, de conférences.
- Travaux d'enquêtes.

II. — Travaux de courrier :

- Prise de courrier par les procédés utilisés dans la pratique, dictée sténographique, dictée au téléphone; utilisation du magnétophone comme machine à dicter.
- Rédaction de courrier à partir de lettres annotées ou d'informations recueillies dans les services.
- Tenue des documents relatifs au courrier.
- Coût d'une lettre.

III. — La pratique du secrétariat.

— Le comportement de la secrétaire; ses conditions de travail.

- Organisation de voyages.
- La préparation de la secrétaire à une bonne élocution : exposés oraux, contrôles.

— Utilisation du téléphone.

— Discussions collectives sur des cas concrets simples inspirés de situations réelles.

IV. — Travaux relatifs au droit du travail : utilisation des documents relatifs aux organismes de sécurité sociale.

V. — Etudes de cas à partir de centres d'intérêts puisés dans la vie de l'entreprise.

TECHNIQUES DE COMMUNICATION

I. — Analyse, commentaire, rédaction de rapports, compte-rendus et procès-verbaux.

II. — Correspondance avec le personnel et l'inspection du travail.

III. — Correspondance avec les services sociaux et les services fiscaux.

CLASSE DE SECONDE G1

STÉNOGRAPHIE

Horaire : 4 heures

I. — Etude complète du système Prevost-Delaunay :

Le choix de la progression de l'étude est laissé au professeur.

II. — Application pratique du système étudié :

- Préparation à l'acquisition de la vitesse;
- Exercices d'entraînement aboutissant à la prise, à la lecture et à la transcription de textes dictés à 70 mots-minute.

DACTYLOGRAPHIE

Horaire : 3 heures

Présentation de la machine à écrire : fonction, description, manœuvres essentielles.

Etude du clavier.

Règles de disposition dactylographique.

Copie de mots, de membres de phrases, de phrases et enfin de textes

Exercices de disposition : marges, alinéas, titres, sous-titres, signes d'énumération des paragraphes.

Utilisation de la tabulation simple et applications.

Entraînement progressif à la vitesse.

Frappe de lettres commerciales.

Vitesse minimale de frappe : 15 mots-minute.

PREMIERE G1

STÉNOGRAPHIE

Horaire : 4 heures

I. — Révision de la méthode par :

- rappel des notions acquises en classe de seconde;
- exercices sous forme de contrôle des réflexes : lecture et prise de sténogrammes appropriés à chaque règle ou difficultés d'application.

II. — Entraînement progressif à la vitesse :

- Répétition de phrases caractéristiques de 10, 15, 20 mots en temps limité (3 à 5 minutes).
- Répétition de textes courts variés avec étude préalable des difficultés sténographiques.
- Répétition de textes longs ayant fait l'objet d'un déchiffrage préalable. Travail de gammes.

III. — Acquisition de la vitesse :

Entraînement à la prise rapide et à la lecture aboutissant à la vitesse de 90 mots-minute en fin d'année (textes à caractère littéraire, commercial, administratif, économique, juridique, textes d'actualité).

DACTYLOGRAPHIE

Horaire : 3 heures

Exercice de révision portant sur le programme de seconde.

Exercices de copie de textes présentant des difficultés de disposition.

Acquisition de la dextérité par répétition de phrases caractéristiques, de textes courts (gammes).

Copies chronométrées de textes variés.

Frappe directe à la machine de textes dictés.

Frappe de lettres commerciales, avec doubles et enveloppes.

Mise au net de textes présentés sous forme de brouillons.

Frappe de documents commerciaux.

Travaux de reproduction de documents.

Vitesse minimale de frappe : 25 mots-minute.

TERMINALE G1

STÉNOGRAPHIE

Horaire : 4 heures

Entraînement à la prise rapide et à la lecture aboutissant à la vitesse de 100 à 110 mots-minute, en fin de scolarité.

Choix des textes : textes à caractère littéraire, commercial, administratif, économique, juridique, textes d'actualité.

Dictée de textes préparés (à une vitesse progressivement croissante par répétition, jusqu'à la vitesse maximale possible).

Reprise de lecture des textes anciens pris en sténographie.

Progressivité, quant à la vitesse, quant à la durée (3, 4, 5 minutes).

Diversité quant au type de dictée :

- débit régulier,
- débit irrégulier.
- à vitesse brisée,
- à durée progressive, avec pauses,
- avec rectification éventuelle.

DACTYLOGRAPHIE

Horaire : 3 heures

Exercice d'entraînement à la vitesse.

Présentation de lettres commerciales, de tableaux, de documents, de mise au net de textes présentés sous forme de brouillons manuscrits ou dactylographiés.

Exercices de courrier.

Travaux pratiques de duplication.

Vitesse minimale de frappe : 30 mots-minute.

SECONDE G1

TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION

Horaire : 2 heures

I. — Généralités

- Nécessité de la comptabilité dans l'entreprise.

II. — Les fondements de la comptabilité.

1° Le bilan :

- Origines et emplois des ressources de l'entreprise.
- Les flux économiques : flux réels et flux financiers, flux internes et flux externes;
- Notion de résultat tiré de la comparaison de deux bilans successifs;

2° Les comptes :

- Le compte instrument de mesure d'un flux : entrées (emplois) et sorties (ressources);
- L'enregistrement à partie double des opérations;
- Le contrôle de la partie double : la balance;
- Le grand livre : objet, forme;
- Etude de compte de bilan;
- Notations des mutations dans les comptes d'actif et de passif exigible;
- Virement comptable;
- Etude des comptes de gestion et de résultat : enregistrement des charges et des produits, et des pertes et des profits de l'exercice;
- Recherche du résultat par l'établissement des comptes « exploitation générale » et de « pertes et profits de l'exercice »;
- Passage des comptes à la balance;
- Passage de la balance au bilan.

3° Le plan comptable

ANNEXE IV

HORAIRE ET PROGRAMMES DES DISCIPLINES PARTICULIÈRES
AU BACCALAURÉAT DE TECHNICIEN G2

Matières	Seconde	Première	Terminale
Mathématiques plus calcul rapide.		(2)	(2)
Mathématiques appliquées			(2)
Techniques quantitatives de gestion	(4)	4	4
Bureau comptable	(5)	5	5
Techniques de communications ..		1	1
Dactylographie	(3)	(2)	(1)

Les horaires entre parenthèses sont ceux des disciplines communes aux B. Tn : G2 et G3.

PREMIERE G2, G3

MATHÉMATIQUES

Mathématiques générales

Horaire : 2 heures

A. — Algèbre :

I. — Equations et inéquations du second degré :

Transformation du polynôme $ax^2 + bx + c$ conduisant à la forme $a(x-h)^2 + K$ et éventuellement à la forme $a(x-x')^2 + (x-x'')$, les coefficients a, b, c , du polynôme étant numériques. Etude du signe du trinôme $ax^2 + bx + c$.

Somme et produit des racines d'une équation (ou d'un polynôme) du second degré.

II. — Etude de quelques fonctions numériques :

L'étude des fonctions sera précédée d'une révision des notions suivantes :

a) Intervalles fermés, ouverts, semi-ouverts de $\mathbb{R}$;

b) Fonctions :

— Relation f définie de E vers F par un lien R . Notation (E, F, R) . On distinguera f et $f(x)$;

— Ensemble de définition, graphe et représentation graphique d'une fonction (représentation sagittale, représentation cartésienne).

c) Fonctions numériques d'une variable réelle :

— Définition d'une fonction numérique d'une variable réelle comme application d'une partie de $\mathbb{R}$ dans $\mathbb{R}$.

— Distinction entre les notations f , $f(x)$ et $y(x)$. Notation $x \rightarrow f(x)$.

— Fonction croissante, fonction décroissante, fonction constante.

— Représentation graphique d'une fonction numérique.

1° Fonctions dérivées :

a) A l'aide d'exemples, donner des notions de limites;

b) Nombre dérivé d'une fonction f pour une valeur donnée x de la variable. Interprétation géométrique d'un nombre dérivé. Equation de la tangente à une courbe d'équation $y = f(x)$ dans un repère cartésien;

c) Dérivée d'une constante, dérivée d'une somme de fonctions dérivables, du produit et du quotient de deux fonctions dérivables (théorèmes énoncés sans démonstration).

Dérivée d'une fonction polynomiale.

Applications : Dérivées des fonctions numériques f définies respectivement par :

$$f_1(x) = ax + b \quad f_2(x) = ax^2 + bx + c \quad f_3 = \frac{k}{x}$$

$$f_4(x) = \frac{ax + b}{cx + d}$$

2° Etude de fonctions :

a) Application des dérivées à l'étude du sens de variation d'une fonction (le théorème sera énoncé sans démonstration);

b) Applications : étude des fonctions f_5, f_6, f_7 , définies ci-dessus (1° c), les coefficients a, b, c, d, k étant numériques.

Pour l'étude des représentations graphiques on choisira des repères orthogonaux.

B. — Notions de géométrie analytique plane :

1° Equation d'une droite relativement à un repère cartésien donné.

Equation d'une droite définie par deux points ou par un point et sa direction;

2° Distance de deux points (repère orthonormé).

C. — Calcul numérique :

— Usage des tables de logarithmes décimaux : toutes les priorités des logarithmes utilisées seront admises.

Calcul rapide : Horaire hebdomadaire : 2 séances de 10 à 15 minutes au début des cours de mathématiques générales.

Premier semestre :

— Additions et soustractions portant sur 46 nombres de 6 chiffres ou 36 nombres de 8 chiffres;

— Calcul rapide des intérêts;

— Bordereaux d'escompte de dix capitaux.

Deuxième semestre :

— Additions portant sur 64 nombres de 8 chiffres ou 52 nombres de 10 chiffres

— Comptes courants par la méthode hambourgeoise.

TERMINALE G2, G3

MATHÉMATIQUES GÉNÉRALES

Horaire : 2 heures

I. — Arithmétique.

— Système de numération;

— Numération décimale. Numération binaire.

II. — Algèbre et notion d'analyse.

1° Application des dérivées à l'étude de la variation des fonctions :

On étudiera différents exemples de fonctions numériques f , mais on se limitera aux cas où le signe de $f'(x)$ pourra être déterminé facilement.

Exemples : $f_1(x) = ax^4 + bx^2 + c$; $f_2(x) = ax^3 + bx^2 + ax + d$

$$f_3(x) = \frac{ax^2 + bx + c}{ax^2 + b' + c'} \quad f_4(x) = \frac{ax + bx + c}{a'x + b'}$$

2° Définition de la différentielle. Interprétation graphique.

3° Primitives d'une fonction (on admettra l'existence de primitives d'une fonction continue). Les différentes méthodes d'intégration ne sont pas au programme.

Application au calcul d'aires.

4° Fonction logarithme népérien de x :

On utilisera les notations $\text{Log } x$ $\ln x$ préconisées par l'AFNOR.

$\text{Log } x$ est la primitive de $\frac{1}{x}$ qui s'annule pour $x = 1$.

L'étude de la fonction $f : x \rightarrow \text{Log } x$ sera limitée à l'étude de la courbe représentative.

On démontrera la formule $\text{Log}(ab) = \text{Log } a + \text{Log } b$ et les formules qui s'en déduisent.

Le logarithme vulgaire de x sera noté $\log x$ ou $\lg x$; il sera défini par l'égalité $\log x = K \text{Log } x$ avec la condition $\log 10 = 1$ (on n'étudiera pas le logarithme de x dans une base quelconque).

5° Fonction exponentielle $x \rightarrow \exp x$:

— Fonction réciproque d'une fonction;

— Définition de la fonction exponentielle $f : x \rightarrow \exp x$ comme fonction réciproque de la fonction $g : x \rightarrow \text{Log } x$.

— La notation e^x sera introduite après avoir vérifié $\exp x = e^x$ pour $x \in \mathbb{N}$

— Formule $e^a + b = e^a \cdot e^b$;

— La courbe représentative de la fonction $x \rightarrow e^x$ sera étudiée comme la transformée par symétrie de la courbe représentative de la fonction $x \rightarrow \text{Log } x$.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

Horaire : 2 heures

I. — Notions de statistiques.

1° Notion sur l'ajustement linéaire :

Ajustement graphique. Ajustement par moyennes discontinues. Méthode des moindres carrés.

2° Corrélation linéaire :

Notions sur la corrélation, définition, droite de régression, covariance, coefficient de corrélation linéaire.

II. — Notions d'analyse combinatoire.

Arrangement et permutations (sans répétition);

Combinaisons, applications, formule du binôme;

Problème de dénombrement;

Notions de probabilités.

III. — Notions de calcul économique.

La technique de l'actualisation en avenir certain.

Son application aux opérations financières à long terme (intérêts composés, annuités constantes, emprunts, obligations) et problèmes des études de rentabilité.

SECONDE G2, G3

TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION

Horaires hebdomadaire : 4 heures.

A. — Technique comptable

I. — Initiation comptable.

Généralités sur l'entreprise :

- Nécessité de la comptabilité dans l'entreprise;
- Son patrimoine : ressources, emplois;
- Les flux (flux internes et externes; flux réels; flux financiers; flux de service; flux de transfert).

1° Les fondements de la comptabilité :

- a) le bilan.
 - Origine et emplois des fonds de l'entreprise;
 - Mutations n'affectant pas les capitaux propres;
 - Variations des capitaux propres;
 - Notion de résultat tirée de la comparaison de deux bilans successifs.

b) les comptes.

- Le compte, instrument de mesure d'un flux. Entrée (ressource) sortie (emploi);
- Le principe de la partie double;
- La réciprocité des comptes;
- Notation dans les comptes des mutations d'actif et de passif exigibles;
- Charges et produits. Pertes et profits;
- Les comptes de gestion. Le virement. Le virement comptable;
- La recherche du résultat. Les comptes « Exploitation générale » et « Pertes et profits »;
- Le plan comptable général. Le plan de l'entreprise;
- Passage du bilan aux comptes, des comptes à la balance et au bilan;

Rôle de la balance.

2° Analyse et enregistrement des opérations commerciales et financières dans les comptes :

- a) Les achats de marchandises. Les retours aux fournisseurs;
- b) Les ventes de marchandises. Les retours;
- c) Réductions sur achats et sur ventes;
- d) Charges et produits : étude détaillée;
- e) Acquisitions diverses concernant l'actif immobilisé;
- f) Les règlements : règlements en espèces, règlements effectués par l'intermédiaire des banques et des chèques postaux;
- g) Les règlements par effets de commerce. Remise à l'encaissement et à l'escompte;
- Retours d'effets impayés. Renouvellement d'effets;
- h) Frais de transport;
- i) Opérations postales;
- j) Les mouvements de capitaux propres et le compte de l'exploitant.

N.B. : L'étude comptable sera précédée de l'étude des documents commerciaux quand celle-ci est nécessaire.

II. — Inventaire-bilan :

1° L'inventaire extra-comptable;

2° Les régularisations de fin d'exercice :

a) Amortissements et provisions.

- Amortissements, dotations, cessions et échanges de biens partiellement amortis;
- pour dépréciation de l'actif circulant et de l'actif immobilisé,
- pour pertes et charges.

Emploi et ajustement des provisions.

b) Ajustement des comptes d'actif ou de passif exigible à leurs soldes réels.

Etat de rapprochement.

c) Régularisation des comptes de gestion.

3° Le calcul du résultat net de l'exercice et l'établissement des documents de synthèse.

a) Le compte exploitation générale;

b) Le compte général pertes et profits;

c) La balance d'inventaire;

d) Le bilan de fin d'exercice;

e) L'affectation des résultats d'une entreprise non sociétaire.

4° Réouverture des livres et des comptes.

B. — Technique de traitement des données.

I. — Le système classique :

1° L'organisation de base :

a) Journal, grand livre, balance;

b) Aspects du travail comptable :

— Préparation : imputations sur documents; établissement, classement et pré-totalisation des pièces comptables;

— Exécution;

— Contrôle.

2° Le décalque manuel appliqué au système classique :

a) Principe du procédé. Avantages et inconvénients;

b) Le matériel : plaques à décalque, fichiers;

c) Journal unique à colonnes multiples.

II. — Les divisions des comptes avec ou sans décalque :

a) Comptes collectifs des tiers et comptes individuels;

b) Comptes généraux, comptes divisionnaires, sous-compte;

c) Exercices pratiques de la division : ventilation en profondeur, ventilation horizontale avec ou sans emploi du compte général :

— Grands livres auxiliaires;

Présentation des balances.

III. — Le système centralisateur :

a) Schéma général du système;

b) La division du journal dans le système centralisateur;

c) Enregistrement journalier : journaux auxiliaires, grands-livres auxiliaires;

d) Enregistrements périodiques : journal centralisateur, grand-livre général;

e) Le décalque appliqué au système centralisateur.

IV. — Les contrôles comptables.

PREMIERE G2

TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION

A. — Technique comptable.

Compléments d'initiation comptables : les emballages, la paye.

Comptabilité analytique d'exploitation :

I. — Les principes généraux :

1° Le reclassement des charges par fonctions;

2° Les coûts et prix de revient dans le commerce d'échanges et dans l'industrie. Les objectifs de la comptabilité analytique d'exploitation;

3° Les éléments des coûts et prix de revient. Charges incorporables, charges non incorporables et charges supplétives;

4° Les coûts réels : hiérarchisation, résultats, calculs.

II. — Etude analytique des coûts :

1° Les matières premières. Notion d'inventaire permanent, les mouvements de matières en quantité et en prix, divers procédés d'évaluation en valeurs des sorties de matières;

2° Les frais.

Problème de l'incorporation des frais aux coûts. Méthodes tirées d'une analyse simple. La méthode des sections homogènes, son intérêt.

III. — Coûts et prix de revient complets :

1° Etude des coûts hiérarchisés et des stocks :

a) Coûts d'achats, inventaires permanents des matières (évaluation possible) inventaires intermittents;

b) Coûts de production : les en-cours, les degrés de fabrication, cas des commandes, déchets, sous-produits, inventaire permanent des produits fabriqués aux coûts réels, aux prix de vente;

c) Coûts de distribution. Analyse du point de vue de la gestion;

d) Problèmes particuliers des emballages consignés ou prêtés.

2° La détermination des résultats analytiques, puis du résultat global.

a) Les éléments de base :

— produits d'exploitation;

— prix de revient;

— résultats analytiques;

— analyse concernant ces éléments.

b) La constatation de différences d'incorporation et leur traitement en fin d'exercice;

c) Concordance du résultat global de la comptabilité analytique et du résultat net de la comptabilité générale.

B. — Techniques de traitement des données

I. — Les machines comptables :

1° Présentation générale des machines comptables : les automatismes.

Les fonctions essentielles et les différentes possibilités de programmation. Impression. Calcul.

2° Le rôle des machines comptables :

— Mise à jour des comptes (tenue des comptes en solde, en cumuls et soldes, etc.);

— Les journaux;

— Méthodes de contrôle (contrôle du mouvement enregistré, contrôle de l'imputation).

3° Rôles respectifs de la machine et des employés dans les travaux effectués sur les machines comptables;

Manipulation des machines comptables (les applications en seront faites en bureau comptable).

II. — Autres matériels mécanographiques à clavier :

— Machines à calculer;

— Caisses enregistreuses;

— Machines à facturer.

C. — Gestion comptable.

L'analyse comptable :

1° L'analyse du bilan :

a) Analyse des postes;

b) Situation financière de l'entreprise, équilibre relatif des capitaux;

c) Le fonds de roulement (fonds de roulement propre, fonds de roulement étranger) et son évolution globale. Analyse de l'évolution de ses constituants;

d) Le problème de la trésorerie;

e) Comparaison de bilans successifs.

2° L'analyse des résultats :

a) Examens des comptes de gestion et des comptes d'exploitation quant à leur contenu;

b) Comparaison concernant soit les résultats globaux, soit leurs éléments : tableaux comparatifs, ratios, graphiques;

c) Importance de l'analyse des charges en charges fixes et en charges variables. Conséquences.

3° Le tableau de financement :

— Définition structure;

— Tableau de financement pluri-annuel.

4° La rentabilité de l'entreprise. Auto-financement :

Notions de Cash-flow.

D. — Traitement des informations.

1° L'information et son traitement. Notion d'information, ses caractéristiques. Qualité de l'information;

2° Principales étapes du traitement à partir d'un exemple concret.

Le flux d'informations dans l'entreprise, codification, vérification et contrôle de vraisemblance;

3° L'enregistrement de l'information : supports d'information et codage; utilisation des supports.

CLASSE TERMINALE G2

TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION

Horaire hebdomadaire : 4 heures

A. — Gestion comptable.

La gestion prévisionnelle :

1° Généralités : objectifs immédiats, objectifs lointains. Notions de modèles.

Etude des coûts préétablis :

— principes;

— coûts préétablis de matières, de main-d'œuvre, de frais;

— budgets et budgets flexibles;

— calculs des écarts, analyse des écarts.

2° Les budgets (dans le cadre d'une révision à court terme).

a) Etablissement des budgets : principes, moyens, ordre;

b) Les divers budgets :

— budget des ventes;

— budget des fabrications;

— budget des autres charges;

— budget des investissements;

— budget de trésorerie.

c) Coûts calculés en vue d'analyse de rentabilité.

Coûts variables ou proportionnels;

Coût marginal ou différentiel.

B. — Traitement des informations.

1° Rappel des notions d'information vues en première;

2° Les moyens de traitement de l'information. Organisation du traitement de l'information à l'aide des machines à cartes perforées.

Utilisation de l'ordinateur dans le traitement de l'information : structure générale de l'ordinateur, son organisation interne, sa périphérie;

3° Organisation du traitement de l'information dans l'entreprise.

Les phases du traitement, préparation, exécution, analyse sur des exemples concrets d'un processus administratif mécanisé.

Emploi de l'ordinateur : la programmation.

Exemples de langages simples, généralités sur les langages symboliques et sur les langages évolués.

Etudes pratiques sur des matériels simples.

C. — Technique comptable approfondie.

Comptabilité des sociétés :

Opérations relatives aux sociétés en nom collectif, aux sociétés à responsabilité limitée, aux sociétés anonymes :

— constitution;

— ouverture de comptes aux associés;

— répartition des bénéfices;

— modifications du capital : réduction, amortissement.

D. — Statistique appliquée.

1° La documentation statistique extérieure à l'entreprise.

L'organisation au Sénégal de la documentation statistique; principales publications. Les sources de la documentation statistique.

Etudes simples des principaux indices.

2° La documentation statistique dans l'entreprise. Sources, questionnaires et enquêtes.

Principales statistiques relatives aux achats, aux ventes, à la production, au personnel.

SECONDE G2, G3

BUREAU COMPTABLE

Horaire : 5 heures

I. — Les documents commerciaux et administratifs et leur analyse comptable.

1° Rédaction de documents commerciaux partiellement imprimés relatifs :

- aux achats et aux ventes de marchandises, aux réductions;
- aux autres achats;
- aux règlements;
- aux transports (cas des documents accompagnant certaines marchandises);
- au service postal;
- aux relations avec les banques;
- aux assurances privées.

Les travaux porteront d'abord sur des documents isolés et leur analyse comptable, puis sur des chaînes de documents, puis sur des liasses;

2° Création, dans des cas simples, de documents commerciaux ou administratifs répondant à des impératifs donnés.

II. — Enregistrement de chaînes d'opérations.

1° Dans le système classique de base :

- avec imputation préalable et prétéotalisation,
- avec décalque manuel,
- utilisation du journal unique à colonnes multiples.

2° Dans le cas de la division des comptes;

3° Dans le système centralisateur; dans le journal grand-livre; dans la balance carrée;

4° Dans les journaux partiels tenus par décalque.

III. — Travaux manuels de bureau.

1° Travaux de classement portant sur documents, feuillets mobiles, fiches, dossiers et utilisation du matériel de classement;

2° Emploi du peg-board;

3° Travaux d'utilisation du décalque sur plaque;

4° Travaux de reportage (duplication, photocopie);

5° Filmage de documents;

6° Emploi du magnétophone.

IV. — Travaux sur machines à calculer.

1° Etude théorique :

Structure des machines à calculer et principaux dispositifs correspondants.

Etude des quatre opérations.

2° Travaux pratiques :

a) Addition :

- Addition de nombres entiers positifs ou négatifs;
- Addition de nombres décimaux;
- Addition de nombres complexes avec conversion par la machine.

b) Soustraction :

— Mêmes opérations que pour l'addition.

c) Multiplication :

- Multiplication de nombres entiers positifs ou négatifs;
- Multiplication de nombres décimaux, place de la virgule;
- Elévation à une puissance;
- Multiplication dans laquelle un des facteurs ne tient pas à la pose;
- Multiplication dans laquelle aucun des facteurs ne tient à la pose. Le résultat ne tient pas au totalisateur;
- Addition de produits. Soustraction de produits.

d) Division :

- Division de nombres entiers;
- Division de nombres décimaux, place de la virgule;
- Cas où le quotient ne tient pas au compteur de tours.

V. — Travaux relatifs à l'inventaire.

Inventaire matériel.

Fiches d'immobilisation avec détermination des amortissements successifs.

Calculs d'amortissements.

Etats de provisions et de contrôle. Ajustement de provisions.

Etats de rapprochement.

Présentation du compte d'exploitation générale, du compte général de pertes et profits.

PREMIERE G2

BUREAU COMPTABLE

Horaire hebdomadaire : 5 heures.

I. — Documents commerciaux partiels imprimés relatifs aux emballages et à la paye.

II. — Travaux sur machines comptables.

1° Exercices préparatoires à la programmation. Montages de réglages;

2° Travaux usuels d'enregistrement :

- comptabilité clients,
- comptabilité fournisseurs,
- comptabilité des stocks,
- comptabilité des salaires.

3° Exercices conduisant à des analyses, des synthèses, des contrôles.

III. — Travaux relatifs aux coûts réels.

Documents relatifs aux stocks, à la paye, à la répartition des frais. Calculs de coûts et de prix de revient par les principales méthodes.

IV. — Travaux mécanographiques.

1° Travaux usuels de bureau. Ces travaux seront intégrés — autant que possible — dans des exercices d'ensemble. On en calculera les coûts.

2° Travaux sur machines comptables.

Ces travaux doivent occuper une part importante de l'horaire.

V. — Travaux de gestion.

Analyses de bilans, de comptes d'exploitation, de situation financière, de situations d'entreprises et conclusions à en tirer.

Etude des brochures publiées par des sociétés et commentaires d'ensemble.

TECHNIQUES DE COMMUNICATION

Horaire : 1 heure comprise dans l'horaire du bureau comptable

I. — Correspondance relative aux litiges survenant avec clients et fournisseurs.

II. — Correspondance :

- avec les transporteurs,
- avec les banques,
- avec les services postaux,
- avec les assurances.

III. — Circulaires et notes de service.

BUREAU COMPTABLE

Horaire : 5 heures.

I. — Travaux d'approfondissement des techniques comptables.

1° Travaux relatifs à des comptabilités spéciales (succursales, participations, affaires à la commission);

2° Travaux de gestion : calcul des standards, calcul des écarts, analyse. Présentation de budget. Modifications de budget.

3° Travaux juridiques et comptables relatifs aux sociétés commerciales.

— Etude des articles essentiels des statuts de quelques sociétés réelles.

Etude d'un cas concret de constitution d'une société de personnes, d'une S.A.R.L. (à partir de textes juridiques et fiscaux).

Tableaux de répartition des bénéfices. Détermination des dividendes nets.

Etude de rapports de conseil d'administration, de commissaires aux comptes.

Analyse de communiqués parus dans la presse au sujet des sociétés.

Liquidation d'une entreprise à partir d'un dernier bilan d'exploitation.

II. — Travaux d'ordre juridique.

1° Travaux relatifs aux formalités en cas d'accidents du travail dans les relations avec les organismes sociaux;

2° Travaux relatifs à la fiscalité : cas concrets exigeant la recherche et l'utilisation d'une documentation.

III. — Travaux de synthèse.

Etude de cas. (Les centres d'intérêt seront puisés dans la vie d'une entreprise et se rapporteront en tout ou partie aux affaires, à l'organisation des entreprises, à l'organisation des bureaux, aux organismes sociaux, à la statistique, à la comptabilité, à la mécanographie, aux problèmes humains.)

TECHNIQUE DE COMMUNICATION

I. — Analyse, commentaire, rédaction de rapports, compte-rendus et procès-verbaux.

II. — Correspondance avec le personnel et l'inspection du travail.

III. — Correspondance avec les services sociaux et les services fiscaux.

CLASSE DE SECONDE G2, G3

DACTYLOGRAPHIE

Horaire : 3 heures.

1° La machine à écrire : fonction, description sommaire, les manœuvres essentielles

2° Etude du clavier;

3° Règles de disposition dactylographique;

4° Copie de textes et présentation de lettres commerciales;

5° Utilisation de tabulateurs : disposition de nombres.

PREMIERE G2, G3

DACTYLOGRAPHIE

Horaire : 2 heures.

1° Copie de textes;

2° Présentation de lettres commerciales;

3° Mise au net de textes raturés;

4° Tableaux;

5° Confection de stencils.

TERMINALE G2, G3

DACTYLOGRAPHIE

Horaire : 1 heure.

1° Copie de textes;

2° Présentation de lettres;

3° Mise au net de textes raturés;

4° Tableaux;

5° Confection de stencils.

ANNEXE V

HORAIRES ET PROGRAMMES DES DISCIPLINES PARTICULIÈRES AU BACCALAURÉAT DE TECHNICIEN G 2

Matières	Seconde	Première	Terminale
Mathématiques plus calcul rapide.		(2)	(2)
Mathématiques appliquées			(2)
Techniques quantitatives de gestion	4		
Bureau comptable	(5)		
Techniques de communications ..			
Techniques commerciales		4	
Bureau commercial		6	6
Techniques de communications ..			
Dactylographie	(3)	(2)	(1)

Les horaires entre parenthèse sont ceux des disciplines communes aux B Tn G2 et G3.

PREMIERE G2, G3

MATHÉMATIQUES

Mathématiques générales

Horaire : 2 heures

A) Algèbre :

I. — Equations et inéquations du second degré :

— Transformation du polynôme $ax^2 + bx + c$ conduisant à la forme $a(x - h)^2 + K$ et éventuellement à la forme $a(x - x')^2 + (x - x'')$, les coefficients a, b, c , du polynôme étant numériques. Etude du signe du trinôme $ax^2 + bx + c$.

— Somme et produit des racines d'une équation (ou d'un polynôme) du second degré.

II. — Etude de quelques fonctions numériques :

L'étude des fonctions sera précédée d'une révision des notions suivantes :

a) Intervalles fermés, ouverts, semi-ouverts de $\mathbb{R}$;

b) Fonctions :

— Relation f définie de E vers F par un lien R . Notation (E, F, R) . On distinguera f et $f(x)$;

— Fonction, ensemble de définition, graphe et représentation graphique d'une fonction (représentation sagittale, représentation cartésienne).

c) Fonctions numériques d'une variable réelle :

— Définition d'une fonction numérique d'une variable réelle comme application d'une partie de $\mathbb{R}$ dans $\mathbb{R}$;

— Distribution entre les notations f , $f(x)$ et $y = f(x)$. Notation $x \mapsto f(x)$;

— Fonction croissante, fonction décroissante, fonction constante;

— Représentation graphique d'une fonction numérique.

1° Fonctions dérivées :

a) A l'aide d'exemples, donner des notions de limites,

b) Nombre dérivé d'une fonction f pour une valeur donnée x de la variable. Interprétation géométrique d'un nombre dérivé.

Equation de la tangente à une courbe d'équation $y = f(x)$ dans un repère cartésien;

c) Dérivée d'une constante, dérivée d'une somme de fonctions dérivables, du produit et du quotient de deux fonctions dérivables (théorèmes énoncés sans démonstration).

Dérivée d'une fonction polynômiale.

Applications : dérivées des fonctions numériques f définies respectivement par :

$$f_1(x) = ax + b \quad f_2(x) = ax^2 + bx + c \quad f_3(x) = \frac{ax + b}{cx + d}$$

2° Etude de fonctions :

a) Application des dérivées à l'étude du sens de variation d'une fonction (le théorème sera énoncé sans démonstration);

b) Applications : étude des fonctions f_1, f_2, f_3 , définies ci-dessus (1° c) les coefficients a, b, c, d, k étant numériques.

Pour l'étude des représentations graphiques on choisira des repères orthogonaux.

B) Notions de géométrie analytique plane :

1° Equation d'une droite relativement à un repère cartésien donné.

Equation d'une droite définie par deux points ou par un point et sa direction;

2° Distance de deux points (repère orthonormé).

C) Calcul numérique :

Usage des tables de logarithmes décimaux : toutes les propriétés des logarithmes utilisées seront admises.

Calcul rapide : Horaire hebdomadaire : deux séances de 10 à 15 minutes au début des cours de mathématiques générales.

Premier semestre :

— Additions et soustractions portant sur 46 nombres de 6 chiffres ou 36 nombres de 8 chiffres;

— Calcul rapide des intérêts;

— Bordereaux d'escompte de dix capitaux.

Deuxième semestre :

— Additions portant sur 64 nombres de 8 chiffres ou 52 nombres de 10 chiffres;

— Comptes courants par la méthode hambourgeoise.

TERMINALE G2, G3

MATHÉMATIQUES GÉNÉRALES

Horaire : 2 heures.

I. — Arithmétique.

— Système de numération;

— Numération décimale. Numération binaire.

II. — Algèbre et notion d'analyse.

1° Application des dérivées à l'étude de la variation des fonctions :

On étudiera différents exemples de fonctions numériques f , mais on se limitera aux cas où le signe de $f'(x)$ pourra être déterminé facilement.

Exemples : $f_1(x) = ax^4 + bx^2 + c$; $f_2(x) = ax^3 + bx^2 + ax + d$

$$f_3(x) = \frac{ax^3 + bx + c}{ax^2 + b' + c'} \quad f_4(x) = \frac{ax + bx + c}{a'x + b'}$$

2° Définition de la différentielle. Interprétation graphique.

3° Primitives d'une fonction (on admettra l'existence de primitives d'une fonction continue). Les différentes méthodes d'intégration ne sont pas au programme.

Application au calcul d'aires.

4° Fonction logarithme népérien de x :

On utilisera les notations $\text{Log } x$ ou $\ln x$ préconisées par l'AFNOR.

$\text{Log } x$ est la primitive de $\frac{1}{x}$ qui s'annule pour $x = 1$.

L'étude de la fonction $f: x \rightarrow \text{Log } x$ sera limitée à l'étude de la courbe représentative.

On démontrera la formule $\text{Log}(ab) = \text{Log } a + \text{Log } b$ et les formules qui s'en déduisent.

Le logarithme vulgaire de x sera noté $\log x$ ou $\lg x$; il sera défini par l'égalité $\log x = K \text{Log } x$ avec la condition $\log 10 = 1$.

(On n'étudiera pas le logarithme de x dans une base quelconque.)

5° Fonction exponentielle $x \rightarrow \exp x$:

— Fonction réciproque d'une fonction;

— Définition de la fonction exponentielle $f: x \rightarrow \exp x$ comme fonction réciproque de la fonction $g: x \rightarrow \text{Log } x$.

— La notation e^x sera introduite après avoir vérifié $\exp x = e^x$ pour $x \in \mathbb{N}$

— Formule $e^a + e^b = e^a \cdot e^b$

— La courbe représentative de la fonction $x \rightarrow e^x$ sera étudiée comme la transformée par symétrie de la courbe représentative de la fonction $x \rightarrow \text{Log } x$.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

Horaire : 2 heures.

I. — Notions de statistiques.

1° Notion sur l'ajustement linéaire :

Ajustement graphique. Ajustement par moyennes discontinues. Méthodes des moindres carrés.

2 Corrélation linéaire :

Notions sur la corrélation, définition, droite de régression, covariance, coefficient de corrélation linéaire.

II. — Notions d'analyse combinatoire.

Arrangement et permutations (sans répétition).

Combinaisons. Applications. Formule du binôme.

Problème de dénombrement.

Notions de probabilités.

III. — Notions de calcul économique.

La technique de l'actualisation en avenir certain.

Son application aux opérations financières à long terme (intérêts composés, annuités constantes, emprunts, obligations) et problèmes des études de rentabilité).

SECONDE G2, G3

TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION

Horaire hebdomadaire : 4 heures.

A. — Technique comptable.

I. — Initiation comptable :

Généralités sur l'entreprise:

— Nécessité de la comptabilité dans l'entreprise;

— Son patrimoine : ressources, emplois;

— Les flux (flux internes et externes; flux réels; flux financiers; flux de service; flux de transfert).

1° Les fondements de la comptabilité :

a) le bilan.

— Origine et emplois des fonds de l'entreprise.

— Mutations n'affectant pas les capitaux propres.

— Variations des capitaux propres.

— Notion de résultat tirée de la comparaison de 2 bilans successifs.

b) les comptes.

— le compte, instrument de mesure d'un flux. Entrée (ressource) sortie (emploi).

— Le principe de la partie double.

— La réciprocité des comptes.

— Notation dans les comptes des mutations d'actif et de passif exigibles.

— Charges et produits. Pertes et profits.

— Les comptes de gestion. Le virement comptable.

— La recherche du résultat. Les comptes « Exploitation générale » et « Pertes et Profits ».

— Le plan comptable général. Le plan comptable de l'entreprise.

— Passage du bilan aux comptes, des comptes à la balance et au bilan. Rôle de la balance.

2° Analyse et enregistrement des opérations commerciales dans les comptes :

a) Les achats de marchandises. Les retours aux fournisseurs.

b) Les ventes de marchandises. Les retours.

c) Réductions sur achats et sur ventes (de caractère commercial et financier).

d) Charges et produits : étude détaillée.

- e) Acquisitions diverses concernant l'actif immobilisé.
- f) Les règlements : règlements en espèces, règlements effectués par l'intermédiaire des banques et des chèques postaux.
- g) Les règlements par effets de commerce. Remise à l'encaissement et à l'escompte.
- Retours d'effets impayés. Renouvellement d'effets.
- h) Frais de transport.
- i) Opérations postales.
- j) Les mouvements de capitaux propres et le compte de l'exploitant.

N.B. — L'étude comptable sera précédée de l'étude des documents commerciaux quand celle-ci est nécessaire.

II. — Inventaire, Bilan :

- 1° L'inventaire extra-comptable.
- 2° Les régularisations de fin d'exercice.
- a) Amortissements et provisions.
- Amortissements. Dotations. Cessions et échanges de biens partiellement amortis.
- Provisions :
 - pour dépréciation de l'actif circulant et de l'actif immobilisé;
 - pour pertes et charges.
- Emploi et ajustement des provisions.
- b) Ajustement des comptes d'actif ou de passif exigible à leurs soldes réels.
- Etat de rapprochement.
- c) Régularisation des comptes de gestion.
- 3° Le calcul du résultat net de l'exercice et l'établissement des documents de synthèse.
- a) Le compte exploitation générale;
- b) Le compte général pertes et profits;
- c) La balance d'inventaire;
- d) Le bilan de fin d'exercice;
- e) L'affectation des résultats d'une entreprise non sociétaire.
- 4° Réouverture des livres et des comptes.

B. — Technique de traitement des données.

I. — Le système classique :

- 1° L'organisation de base :
- a) Journal, grand livre, balance;
- b) Aspects du travail comptable :
 - préparation : imputations sur documents; établissement, classement et pré-totalisation des pièces comptables;
 - Exécution.
 - Contrôle.
- 2° Le décalque manuel appliqué au système classique :
- a) principe du procédé. Avantages et inconvénients;
- b) le matériel : plaques à décalque, fichiers;
- c) journal unique à colonnes multiples.

II. — Les divisions des comptes avec ou sans décalque :

- a) comptes collectifs de tiers et comptes individuels.
- b) comptes généraux, comptes divisionnaires, sous-compte.
- c) exercices pratiques de la division : ventilation en profondeur, ventilation horizontale avec ou sans emploi du compte général.
- Grands-livres auxiliaires.
- Présentation des balances.

III. — Le système centralisateur :

- a) Schéma général du système.
- b) La division du journal dans le système centralisateur.
- c) Enregistrements journaliers : journaux auxiliaires, grands-livres auxiliaires.
- d) Enregistrements périodiques : journal centralisateur, grand-livre général.
- e) Le décalque appliqué au système centralisateur.

IV. — Les contrôles comptables.

SECONDE G2, G3

BUREAU COMPTABLE

Horaires : 5 heures.

I. — Les documents commerciaux et administratifs et leur analyse comptable.

- 1° Rédaction de documents commerciaux partiellement imprimés relatifs :
 - aux achats et aux ventes de marchandises, aux réductions,
 - aux autres achats,
 - aux règlements,
 - aux transports (cas des documents accompagnant certaines marchandises),
 - au service postal,
 - aux relations avec les banques,
 - aux assurances privées.

Les travaux porteront d'abord sur des documents isolés et leur analyse comptable, puis sur des chaînes de documents, puis sur des liasses.

- 2° Création, dans des cas simples, de documents commerciaux ou administratifs répondant à des impératifs donnés.

II. — Enregistrement de chaînes d'opérations.

- 1° Dans le système classique de base :
 - avec imputation préalable et prétéotalisation,
 - avec décalque manuel,
 - utilisation du journal unique à colonnes multiples.
- 2° Dans le cas de la division des comptes;
- 3° Dans le système centralisateur; dans le journal grand-livre; dans la balance carrée.
- 4° Dans les journaux partiels tenus par décalque.

III. — Travaux de bureau.

- 1° Travaux de classement portant sur documents, feuillets mobiles, fiches, dossiers et utilisation du matériel de classement;
- 2° Emploi du peg-board;
- 3° Travaux d'utilisation du décalque sur plaque;
- 4° Travaux de reprographie (duplication, photocopie);
- 5° Filmage de documents;
- 6° Emploi du magnétophone.

IV. — Travaux sur machines à calculer.

- 1° Etude théorique :
 - Structure des machines à calculer et principaux dispositifs correspondants.
 - Etude des quatre opérations.
- 2° Travaux pratiques :
 - a) Addition :
 - Addition de nombres entiers positifs ou négatifs;
 - Addition de nombres décimaux;
 - Addition de nombres complexes avec conversion par la machine.
 - b) Soustraction :
 - Mêmes opérations que pour l'addition.
 - c) Multiplication :
 - Multiplication de nombres entiers positifs ou négatifs;
 - Multiplication de nombres décimaux, place de la virgule;
 - Elévation à une puissance;
 - Multiplication dans laquelle un des facteurs ne tient pas à la pose;
 - Multiplication dans laquelle aucun des facteurs ne tient à la pose. Le résultat ne tient pas au totalisateur;
 - Addition de produits. Soustraction de produits.
 - d) Division :
 - Division de nombres entiers;
 - Division de nombres décimaux, place de la virgule;
 - Cas où le quotient ne tient pas au compteur de tours.

V. — Travaux relatifs à l'inventaire.

Inventaire matériel.

Fiches d'immobilisation avec détermination des amortissements successifs.

Calculs d'amortissements.

Etats de provisions et de contrôle. Ajustement de provisions.

Etats de rapprochement.

Présentation du compte d'exploitation générale, du compte général de pertes et profits.

PREMIERE G3

TECHNIQUES COMMERCIALES

Horaire : 4 heures.

Techniques quantitatives de gestion

I. — Complément d'initiation comptable, les emballages, la page.

II. — Comptabilité analytique d'exploitation.

1° Les principes généraux :

a) Le reclassement des charges par fonctions;

b) Les coûts et prix de revient dans le commerce d'échanges et dans l'industrie; objectifs de la comptabilité analytique d'exploitation;

c) Les éléments des coûts et prix de revient. Charges incorporables, charges non incorporables et charges supplétives;

d) Les coûts réels : hiérarchisation, résultats, calculs.

2° Etude analytique des coûts :

a) Les matières premières. Notion d'inventaire permanent, les mouvements de matières en quantité et en prix, divers procédés d'évaluation en valeurs des sorties de matières;

b) Les frais.

Problème de l'incorporation des frais aux coûts. Méthodes tirées d'une analyse simple. La méthode des sections homogènes, son intérêt.

3° Coûts et prix de revient complets :

a) Coûts d'achat et coût de l'approvisionnement;

b) Structure générale des coûts de production;

c) Etude des coûts de distribution;

d) Les résultats analytiques. Analyse des éléments de base et des résultats, (on insistera sur les coûts d'achat et de l'approvisionnement et sur les coûts de distribution).

A. — Etude de la fonction commerciale.

I — Dans le cadre de l'économie :

— Rôle actuel de la commercialisation au niveau de la production industrielle ou agricole, et de la distribution au niveau du commerce;

— Influence de la consommation sur la production. Ecoulement de la production sur le marché. Importance des notions de service et de qualité.

1° Analyse de la fonction commerciale :

a) Fonction de gros;

b) Fonction de détail (caractéristiques, rôle de chacune d'elles, tendances de l'évolution.)

2° Les structures du commerce :

a) Au sens géographique :

— Equipement commercial,

— Urbanisme commercial,

— Centres commerciaux.

b) Au sens économique :

1° Cas des biens de consommation et des biens d'équipement ménager :

— Commerce indépendant (sédataires, non sédataires);

— Commerce associé : groupement de détaillants, chaînes volontaires;

— Commerce intégré : grands magasins, magasins populaires, super-marchés et supérettes, succursalisme.

La distribution de denrées périssables.

2° Cas des biens de production :

— Formes de la distribution, selon la nature des biens et les conditions de l'achat;

— Les problèmes commerciaux liés aux secteurs industriel et agricole.

3° Cas des services.

II — Dans le cadre de l'entreprise.

1° La fonction commerciale dans l'entreprise :

a) Son rôle, son domaine;

b) Place de la fonction commerciale dans les entreprises de production, dans les entreprises purement commerciales.

Liaisons internes avec les autres fonctions et services de l'entreprise;

c) Structures des services commerciaux :

1° Services des achats et des approvisionnements;

2° Services de vente dans le commerce d'échange :

— préparation des ventes : magasins, conditionnement, emballages;

— ventes : activités internes (manipulation, expédition, transport), activités externes (études de marchés, publicité, prospection, démarchage, promotion des ventes);

— administration des ventes : direction du service commercial, inspection des ventes, formation et contrôle du personnel; tâches administratives (préparation, statistiques, analyse, gestion, etc.), contentieux, réclamations des clients;

— service après-vente.

d) La fonction commerciale dans les entreprises de production.

— Importance de la commercialisation;

— Différenciation selon les produits ou les services, les dimensions de l'entreprise;

— Moyens mis en œuvre : importance des études et recherches commerciales, d'une organisation commerciale interne et externe;

e) La fonction commerciale dans les entreprises de services.

Etude sur des exemples tels que l'hôtellerie, une entreprise de transport ou de tourisme.

2° La gestion administrative du service des ventes :

a) La connaissance des clients. Fichiers.

b) Les tâches : commandes reçues; planning d'exécution; facturation; surveillance du crédit.

— Tournées de livraison et expédition; gestion des représentants; gestion du stock commercial.

— Statistiques commerciales.

B. — Etude de l'approvisionnement et de la vente.

I. — Achats et approvisionnements :

1° Les techniques de l'achat :

a) Préparation de l'achat :

— Prévisions des besoins,

— Prospection et sondage du marché,

— Documentation de l'acheteur : recherches d'informations intérieures et extérieures, sources,

— Provocation des offres,

— Echantillonnage, comparaison et sélection,

— Confrontation des conditions et des possibilités.

b) L'achat :

La commande : étude de contrats d'achats.

c) Les contrôles :

— Surveillance des délais,

— Classement des documents,

— A la réception (et parfois en cours d'exécution) :

— contrôle qualitatif,

— contrôle quantitatif.

2° La gestion des stocks : gestion matérielle; gestion financière.

II. — La vente.

1° Les problèmes avant la vente :

a) Touchant le vendeur :

1° La connaissance du produit ou du service : caractéristiques, spécifications, désignation, quotes de ventes, qualité, conditionnement, conditions de vente, prix, délais, livraison ou enlèvement, garanties.

2° La connaissance du marché :

- le public à convaincre, sa psychologie (exemples), motivations d'achat et freins.
- la concurrence : caractéristiques des produits concurrents, connaissance des méthodes de vente et des prix.
- la prospection de la clientèle.

3° Les choix d'un circuit de distribution :

- Vente directe du producteur aux détaillants, vente par le commerce intégré.
- Vente aux détaillants par l'intermédiaire d'un grossiste ou d'un groupement.
- Vente par mandataires ou commissionnaires.
- Vente directe aux consommateurs ou utilisateurs, à domicile, par correspondance, à l'usine, dans un dépôt.
- Vente par distributeurs.
- etc.

4° Les possibilités de vente. Plans de vente, quotas.

b) Touchant l'acheteur :

1° Information de l'acheteur :

- Information générale (publicité, expositions).
- Information directe (catalogue, notices documentaires, présentation de l'article).
- Etudes d'informations concernant des biens de consommation ou des biens d'équipement ménager ou agricoles, des biens de production.

2° Les demandes de renseignements de l'acheteur potentiel. Réponses. Rapports directs avec cet acheteur possible.

2° La conclusion de la vente :

a) Les moyens d'action : argumentation (l'importance de l'argumentation technique en ce qui concerne les biens d'équipement), suggestion, répétition, comment attirer l'attention, éveiller l'intérêt, convaincre, décider à l'achat.

b) Le bon de commande (dans le cas de produits techniques).

c) Le contrat de vente : éléments, différenciation en fonction de la nature des ventes.

d) Les documents internes ou externes créés après la vente.

3° Etudes des techniques de vente :

a) Correspondant aux divers circuits de distribution précédemment indiqués.

b) Concernant :

- la vente à tempérament (crédit à la consommation),
- la vente avec rabais,
- la vente avec prime.

4° Importance de l'idée de service, avant, pendant, après la vente :

Conséquences.

III. — Cas particuliers de la vente au détail.

1° Le cadre de la vente :

a) Le magasin de détail :

- situation, aménagement, animation du magasin.
- nouvelles techniques de ventes en magasin (présélection libre-service).

b) Le magasin de gros :

- l'entrepôt : implantation, matériel de stockage et de manutention.

2° Le produit et la préparation de la vente.

a) Etude du produit par le vendeur.

b) Préparation de l'argumentaire.

3° Le déroulement de la vente :

a) Avant la vente,

b) Pendant la vente,

c) Après la vente.

C. — Méthodologie de l'étude des produits.

I. — La qualité du produit (ou du service) :

1° Analyse des qualités et des défauts du produit. Conséquences au point de vue de la vente.

2° Détermination mesure et pression de la qualité : les indices et méthodes de mesures; la désignation de la qualité : les notions techniques; l'étiquetage.

3° Les contrôles (simples, corporatifs, officiels), défense de la qualité.

4° La présentation commerciale du produit : conditionnement, emballage (au niveau du détail). Importance.

II. — Etude de la fabrication et de la production d'un produit industriel :

a) Composition du produit.

b) Les matières premières utilisées et leur marché à l'achat; rapport avec la qualité du produit pur.

c) Les stades successifs de la fabrication et les techniques générales de production.

III. — Etude des problèmes de commercialisation :

a) Variétés et critères de sélection et de classement, spécification et désignation commerciales;

b) Conditions usuelles de vente. Usages;

c) Réglementation légale : réglementation professionnelle (s'il y a lieu).

d) Problèmes commerciaux relatifs au prix : Structure du prix de vente, valeur ajoutée.

Horaire : 4 heures.

Techniques quantitatives de gestion

I. — Eléments de gestion :

A) L'analyse comptable :

1° Analyse du bilan :

a) Situation financière de l'entreprise, équilibre relatif des capitaux;

b) Le fonds de roulement net (fonds de roulement propre et fonds de roulement étranger). Son évolution. La trésorerie;

c) Comparaison de bilans successifs.

2° L'analyse des résultats :

a) Analyses des comptes d'exploitation (par nature de charges, fonctionnels) quant à leur contenu;

b) Comparaisons relatives aux résultats globaux, à leurs éléments.

3° Tableau de financement.

4° Coûts calculés en vue d'analyses de rentabilité.

B) La gestion prévisionnelle :

1° Budgets à court terme d'une petite ou moyenne entreprise : les divers budgets.

2° Coûts préétablis.

Principes.

Budgets et budgets flexibles.

Coûts préétablis de matières, de main-d'œuvre, de frais.

Calcul des écarts; analyse des écarts.

3° Le compte d'exploitation prévisionnel, le bilan prévisionnel. Le tableau de financement prévisionnel.

II. — Traitement des informations :

Structure générale d'un ordinateur.

Exemples de problèmes commerciaux traités par ordinateurs.

Techniques commerciales

A. — Etudes commerciales :

Nécessité de l'observation et de l'analyse des faits commerciaux, en vue de la recherche commerciale et de l'amélioration de la gestion. Les méthodes utilisées.

I. — L'analyse des ventes.

II. — Les études de produits : (commentaire du cours de la classe de première).

III. — Les études de marché :

- Sources d'information;
- Différentes sortes d'études (études documentaires, études quantitatives, études qualitatives); pour chacune : (but, méthode, validité, exemples).

Interview de groupes. Panels.

IV. — Les études de consommation. Sources.

- V. — Les études de clientèle. Consommateurs potentiels... (Besoins, habitudes d'achats, études de la concurrence.)

VI. — Les études de distribution.

B. — L'action commerciale :

- I. — Les problèmes de gestion du commerçant (autres que ceux de la vente) :

- Implantation de son entreprise, aménagement des installations, clientèle et concurrence;
- Financement;
- Approvisionnements et stockage. Assortiment;
- Transports;
- Problèmes relatifs au recrutement du personnel.

II. — Les hommes :

- 1° Les cadres : directeur commercial, chefs de vente, inspecteurs. Rôle, responsabilité, qualité.

- 2° Les différentes catégories de vendeurs, étude économique et juridique:

- Représentants. Agents commerciaux;
- Prospecteurs, démarcheurs, démonstrateurs;
- Vendeurs en magasin;
- Importance de l'esprit d'équipe dans la vente.

III. — L'action commerciale :

1° La prévision :

- a) Plan de vente, plan de production, plan d'approvisionnement ou d'assortiment, plan des frais. Importance de la notion de quantité;

- b) Quotas. Plannings de vente. Préparation d'argumentaires.

2° L'exécution du plan et le contrôle.

I. — Les actions de promotion de ventes :

Les aides à la vente :

- Cas des biens de consommation;
- Cas des produits industriels.

C. — Publicité :

Rôle et valeur de la publicité. Conséquences économiques et sociales. La psychologie et la sociologie au service de la publicité.

I. — Les méthodes de l'action publicitaire.

II. — Etude des moyens de publicité (média et supports) :

- 1° L'annonce et la presse;
- 2° L'affiche et l'affichage;
- 3° Les imprimés et la publicité directe;
- 4° Le film et sa distribution;
- 5° La radio et la télévision;
- 6° Autres moyens.

III. — Les contrôles d'efficacité.

IV. — Les tendances actuelles de la publicité.

D. — La réglementation économique :

Marquage et affichage des prix. Blocage des prix. Ventes à primes. Le contrôle économique.

E. — Le commerce extérieur :

I. — Situation actuelle du commerce extérieur. Les grands mouvements mondiaux d'échange.

II. — Les moyens classiques.

1° Cas des achats et ventes à l'étranger :

— Auxiliaires et intermédiaires du commerce : agents commerciaux, courtiers, commissaires, factors, emballeurs, publicitaires, agents technico-commerciaux et représentants de commerce;

— Documents commerciaux intéressant le commerce international;

— Réglementation possible; sources de la documentation.

2° Les transports internationaux par route, voie ferrée, voie fluviale, voie maritime, voie aérienne. Documents. Les transitaires et les groupements.

3° Le financement du commerce extérieur et les moyens de règlements internationaux.

4° Les douanes :

- Rôle de l'administration des douanes. Droits, Tarifs;
- Les documents commerciaux essentiels. La facture consulaire, le certificat d'origine;
- Les intermédiaires en douane : agents en douane, etc.
- Les opérations douanières;
- Les régimes douaniers : suppressifs ou suspensifs du paiement des droits. Transit. Docks. Admission temporaire. Drawback. Franchise. Diverses sortes de ventes au point de vue douanier.

— Cas particuliers : envois par la poste, consignation de droit, réglementation de certains produits.

III. — Les techniques actuelles du commerce extérieur :

1° A la vente :

— Application des techniques commerciales au commerce extérieur;

— La réglementation administrative : cadre, régime et procédures, aides du commerce extérieur;

— Les règlements financiers à l'exportation. Exemples. Contrôle financier des exportations;

— L'exploitation et le maintien des débouchés.

2° A l'achat :

— Techniques d'achat, choix de fournisseurs, règlements financiers. Exemples. Contrôle financier des importations.

IV. — Organisation d'un service importation et d'un service exportation d'une entreprise (sur des exemples).

PREMIERE G3

BUREAU COMMERCIAL

Horaire : 6 heures.

I. — Travaux relatifs à des activités commerciales.

On choisira un certain nombre de travaux typiques.

1° Travaux de recherche de documentation en vue d'objectifs précis.

2° Lecture d'articles de revues ou d'ouvrages. Analyses. Résumés. Exposés d'élèves.

3° Travaux de statistiques : analyses relatives aux ventes, aux commandes, aux frais (frais d'achat, frais de vente, coût de la distribution), au prix de revient, à l'après-vente. Graphiques.

4° Etudes relatives à des produits (en liaison s'il y a lieu avec les laboratoires ou les ateliers) ;

— étude de la qualité d'un produit et rapport sur cette étude,

— étude comparative avec des produits concurrents,

— études relatives à l'évolution du conditionnement et de l'emballage d'un produit déterminé,

— étude de structure de prix.

5° Etudes d'organisation du commerce :

Organigrammes de grandes entreprises de vente, répartition des points de vente d'un même commerce dans une ville (ou un quartier).

Organigrammes de services commerciaux. Comparaison d'organigrammes d'entreprises d'un même secteur d'activité.

Organigrammes de réception et d'exécution d'une commande.

Organigramme de la fonction commerciale dans une entreprise de services.

6° Tâches incombant aux employés d'un service commercial. Organisation d'une tournée de représentant, d'un voyage de chef d'entreprise ou de cadre, etc.

7° Travaux sur la gestion des stocks.

8° Etudes de cas relatives à l'achat d'un produit, au contrôle de l'achat et à la réception de ce produit. Etudes de cas relatives à la connaissance d'un marché, à l'information de l'acheteur éventuel par le vendeur, etc.

N.B. : Les travaux d'études mentionnés dans le paragraphe ci-dessus doivent être considérés comme des travaux de groupes, les tâches étant évidemment différentes selon ces groupes. Les exemples indiqués n'ont ni caractère limitatif, ni caractère obligatoire, le professeur pouvant choisir d'autres sujets. Ce qui importe, c'est que le professeur :

— fournisse, au début de l'année, la documentation nécessaire aux travaux et oblige ensuite les élèves à rechercher quand cela est possible cette documentation, en leur apprenant les méthodes de travail nécessaires;

— par le choix des thèmes proposés, s'efforce de développer chez ses élèves le goût de l'organisation et leurs qualités d'adaptabilité.

Ces travaux de groupes donneront lieu, lorsqu'ils seront terminés, à des exposés écoutés et commentés par l'ensemble de la classe.

II. — Travaux préparatoires à la gestion.

1° Travaux sur plaques à décalque.

2° Travaux, à titres d'exemples, sur machines comptables : comptabilité-clients; comptabilité-fournisseurs; comptabilité-stocks.

Montage des réglettes et travaux pratiques.

3° Etude d'information relative aux perfectionnements apportés aux machines comptables.

4° Etudes de cas relatives aux coûts et prix de revient.

Techniques de communication :

I. — Correspondance relative aux litiges survenant avec clients et fournisseurs.

II. — Correspondance avec :

- les transporteurs.
- les banques,
- les services postaux,
- les assurances.

III. — Circulaires et notes de service.

TERMINALE G3

BUREAU COMMERCIAL

Horaire : 6 heures.

I. — Travaux usuels de bureau.

On s'assurera que les élèves connaissent bien les travaux indiqués dans le programme correspondant de la classe de première.

II. — Travaux concernant les activités commerciales.

1° Travaux d'études commerciales.

2° Travaux concernant les problèmes de gestion qui se posent aux commerçants.

3° Travaux de prévision des ventes (se reporter pour ces trois premiers paragraphes aux programmes d'études commerciales et d'actions commerciales, en ce qui concerne spécialement le paragraphe 2, au programme de comptabilité analytique d'exploitation).

4° Travaux de publicité. Analyse de média et supports. Préparation d'annonces, d'imprimés. Commentaires d'affiches, de spots de films, de séquences de radio ou de télévision. Recherche de coûts de publicité.

5° Recherche et analyse de documents récents relatifs au commerce extérieur. Utilisation d'annuaires, de publication. Traduction de revues étrangères.

Rédaction de documents commerciaux et bancaires relatifs au commerce international.

6° Etude de cas relatif au commerce extérieur tant à l'importation qu'à l'exportation.

7° Courrier relatif au commerce extérieur (en liaison avec les travaux dirigés de langue vivante).

IV. — Traitement des informations.

1° Notions sur les méthodes de traitement :

- a) l'enregistrement et l'organisation des données.
- b) le traitement des données.
- c) le stockage des informations.
- d) nécessité des contrôles.

2° Les ordinateurs : structure générale, ordinateurs à cartes, ordinateurs équipés de mémoires périphériques.

3° Etude d'un cas, sous forme de travail dirigé, de traitement des informations dans un service de vente.

Techniques de communication :

I. — Analyse, commentaire, rédaction de rapports, compte-rendus et procès-verbaux.

II. — Correspondance avec le personnel et l'inspection du travail.

III. — Correspondance avec les services sociaux et les services fiscaux.

CLASSE DE SECONDE G2, G3

DACTYLOGRAPHIE

Horaire : 3 heures.

1° La machine à écrire : fonction, description sommaire, les manœuvres essentielles.

2° Etude du clavier.

3° Règles de disposition dactylographique.

4° Copie de textes et présentation de lettres commerciales.

5° Utilisation de tabulateurs; disposition de nombres.

PREMIERE G2, G3

DACTYLOGRAPHIE

Horaire : 2 heures.

1° Copie de textes.

2° Présentation de lettres commerciales.

3° Mise au net de textes raturés.

4° Tableaux.

5° Confection de stencils.

TERMINALE G2, G3

DACTYLOGRAPHIE

Horaire : 1 heure.

1° Copie de textes.

2° Présentation de lettres.

3° Mise au net de textes raturés.

4° Tableaux.

5° Confection de stencils.

DECRET n° 75-040 du 7 janvier 1975 portant organisation du baccalauréat de technicien

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65;

Vu la loi d'orientation de l'éducation nationale n° 71-36 du 30 juin 1971;

Vu le décret n° 69-210 du 26 février 1969 créant le brevet de technicien de l'industrie;

Vu le décret n° 72-1396 du 6 décembre 1972 portant statut des lycées techniques;

Vu le décret n° 73-489 du 23 mai 1973 relatif aux épreuves anticipées de français du baccalauréat de technicien;

Vu le décret n° 73-896 du 11 octobre 1973 relatif aux activités physiques et sportives dans l'enseignement moyen et secondaire, général et technique et dans l'enseignement supérieur;

Vu le décret n° 75-037 du 6 janvier 1975 fixant les horaires et programmes des classes de la section G (technique commerciale) des lycées techniques;

La Cour suprême entendue en sa séance du 21 juin 1974;

Sur le rapport conjoint du Ministre de l'Éducation nationale et du Ministre de l'Enseignement supérieur,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Le baccalauréat de technicien, prévu à l'article 4 du décret n° 72-1396 du 8 décembre 1972, est délivré aux candidats qui subissent avec succès les épreuves de l'examen dans les conditions fixées par le règlement particulier à chaque spécialité. Il porte mention de la spécialité professionnelle dans laquelle il a été obtenu.

La possession du baccalauréat de technicien confère le grade de bachelier technicien et la qualité de technicien ou toute autre appréciation en usage dans la profession considérée pour définir un niveau équivalent.

Le diplôme est délivré par le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Art. 2. — Les candidatures au baccalauréat de technicien sont reçues par le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, qui fixe par arrêté la date de la session, l'horaire des épreuves et, sur proposition du Ministre chargé de l'Enseignement technique, la liste des spécialités pour lesquelles une session d'examen est organisée.

L'inscription en vue des épreuves anticipées de français fait l'objet d'une demande distincte adressée au Ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Art. 3. — Peuvent être candidats à l'examen dans l'une des spécialités prévues :

- les élèves des établissements publics ou privés ayant suivi, à la date de la session d'examen, la scolarité complète de la spécialité considérée dans les classes préparant au baccalauréat de technicien;

- les anciens élèves des établissements publics et privés ayant suivi une scolarité complète dans les sections préparant au brevet de technicien de l'industrie ou au brevet supérieur d'études commerciales;

- les titulaires du brevet professionnel.

Art. 4. — Les sujets sont choisis dans les programmes des classes préparant au baccalauréat de technicien par le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur sur proposition du Ministre chargé de l'Enseignement technique.

Art. 5. — Pour chaque spécialité les président, vice-président et membres du jury sont nommés par arrêté du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur. Le Jury est composé de membres appartenant à l'enseignement public, pour un tiers au plus à la profession intéressée (employeurs et salariés) et, éventuellement, à l'enseignement privé.

Art. 6. — Les candidats visés à l'alinéa 1^{er} de l'article 3 subissent par anticipation à la fin de la classe de première des épreuves de français du baccalauréat de technicien. Les notes obtenues à ces épreuves anticipées de français ou aux épreuves de contrôle correspondantes sont prises en compte au titre de la session organisée à l'issue de la classe terminale. Ces épreuves font partie intégrante de cette session.

Les candidats visés aux alinéas 2 et 3 de l'article 3 subissent les épreuves de français en même temps que celles du premier groupe, mais peuvent, sur leur demande, les subir un an avant. Les notes obtenues aux épreuves anticipées de français ou aux épreuves de contrôle correspondantes sont prises en compte au titre de la session où sont subies les autres épreuves du premier groupe. Ces épreuves de français font partie intégrante de cette session.

Les candidats ayant échoué au baccalauréat de technicien et se présentant au baccalauréat de l'année suivante peuvent, sur leur demande, conserver pour cette seule session, le bénéfice des épreuves anticipées de français.

Art. 7. — L'examen comprend deux groupes d'épreuves. Le deuxième groupe comporte des épreuves de contrôle facultatives.

L'examen comprend en outre une épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive et des épreuves facultatives.

La composition de chaque groupe et la définition des épreuves sont fixées pour chaque spécialité par les règlements d'examen et instructions annexées au présent décret.

La valeur de chaque épreuve est exprimée par une note variant de 0 à 20. La note zéro est éliminatoire sauf décision contraire du jury.

Art. 8. — A l'issue des épreuves du premier groupe le jury se réunit; il peut prendre à l'égard des candidats provenant d'un établissement public ou privé préparant au baccalauréat de technicien l'une des trois décisions suivantes :

- les candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 12 sur 20 sans note éliminatoire peuvent être dispensés des épreuves du second groupe et se voir décerner le baccalauréat de technicien, à la suite d'un examen individuel des dossiers scolaires et sur les résultats obtenus au cours de la scolarité et tout particulièrement dans les disciplines correspondant au second groupe;

- les candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 12 sur 20 et qui n'ont pas été déclarés admis, et les candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 8 et inférieure à 12 sur 20 subissent obligatoirement les épreuves du second groupe. Ils peuvent en outre, sur leur demande, subir certaines épreuves de contrôle correspondant à des matières du premier groupe.

Art. 9. — Les candidats visés aux alinéas 2 et 3 de l'article 3 doivent subir la totalité des épreuves des deux groupes sous réserve des dispositions de l'article 8 concernant l'élimination à l'issue des épreuves du premier groupe. Ils peuvent dans les mêmes conditions que les autres candidats subir des épreuves de contrôle.

Art. 10. — A l'issue des épreuves du second groupe, le baccalauréat de technicien est décerné aux candidats ayant obtenu à l'ensemble des épreuves des premier et second groupes une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 compte tenu des dispositions suivantes relatives à l'épreuve d'éducation physique et sportive et aux épreuves facultatives.

Ar. 11. — En ce qui concerne l'épreuve d'éducation physique et sportive, seuls entrent en compte les points excédant 10 sur 20 :

- à l'issue du premier groupe d'épreuves pour l'attribution aux candidats définitivement admis d'une mention supérieure à la mention « Assez bien »;

- à l'issue du deuxième groupe d'épreuves pour l'admission et l'attribution d'une mention.

Les candidats qui ne peuvent subir l'épreuve physique et sportive pour une raison de santé sont dispensés de cette épreuve à condition de produire un certificat délivré par un médecin de la santé publique concourant à l'exercice des tâches médico-scolaires.

Art. 12. — Les épreuves facultatives portent :

- l'une sur le dessin ou l'éducation musicale;

- l'autre sur une langue vivante étrangère autre que celles qui ont été choisies ou imposées comme épreuves obligatoires ou sur l'une des langues nationales. Ces langues doivent figurer sur une liste fixée par arrêté du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Aux épreuves facultatives, seuls entrent en ligne de compte les points excédant 10 sur 20, soit pour l'attribution d'une mention supérieure à la mention « Assez bien » à l'issue du premier groupe d'épreuves, soit pour l'admission définitive et l'attribution d'une mention à l'issue des deux groupes d'épreuves.

Art. 13. — Les candidats qui, pour une cause de force majeure dûment constatée, n'ont pu subir les épreuves de la session organisée à la fin de l'année scolaire, peuvent, avec l'autorisation du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, subir les épreuves de remplacement organisées en octobre.

Cette disposition est applicable aux candidats qui n'ont pu subir la totalité des épreuves obligatoires à la session organisée à la fin de l'année scolaire, mais qui ont obtenu pour l'ensemble des épreuves subies une note moyenne au moins égale à 8 sur 20. Ces candidats subissent la totalité des épreuves de remplacement, à l'exception toutefois des candidats autorisés à subir les épreuves du second groupe qui subissent seulement les épreuves de ce groupe.

Les candidats inscrits en vue des épreuves anticipées de français et qui n'ont pu, pour une cause de force majeure dûment constatée, subir ces épreuves, peuvent, avec l'autorisation du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, subir des épreuves de remplacement organisées en octobre.

Les candidats visés à l'alinéa premier de l'article 3, admis en classe terminale et qui, pour une raison de force majeure dûment constatée, n'ont pu subir les épreuves anticipées normales ou de remplacement, peuvent, avec l'autorisation du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, les subir lors de la session organisée à l'issue de la classe terminale, en même temps que les autres épreuves du premier groupe.

Dans tous les cas prévus au présent article, si l'empêchement est motivé par une raison de santé, les candidats doivent fournir un certificat médical délivré par un médecin concourant à l'exercice des tâches médico-scolaires.

Art. 14. — Les candidats se présentant au titre de l'article 3, 1^{er} alinéa du présent décret et qui auront été ajournés, recevront, s'il ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à l'ensemble des épreuves, un certificat de fin d'études secondaires. Ce certificat leur sera délivré par le Ministre chargé de l'Enseignement technique.

Art. 15. — Le grade de bachelier technicien confère les mêmes droits que le grade de bachelier.

Art. 16. — Les diplômes délivrés aux candidats admis portant les mentions :

— *Passable*, quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 12 sur 20;

— *Assez bien*, quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 12 et inférieure à 14 sur 20;

— *Bien*, quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 14 et inférieure à 16 sur 20;

— *Très bien*, quand le candidat a obtenu une moyenne au moins égale à 16 sur 20.

Toutefois, les candidats visés au 1^{er} alinéa de l'article 3, astreints de subir les épreuves du second groupe, ne peuvent prétendre à une mention supérieure à la mention : « *Assez bien* ».

Art. 17. — Les épreuves sont corrigées sous le couvert de l'anonymat. Les noms des candidats ne sont portés à la connaissance du jury qu'après la délibération. Le jury est souverain. Aucun recours n'est recevable contre les décisions qu'il a prises conformément aux dispositions réglementaires.

Art. 18. — Sont abrogées toutes dispositions contraires et notamment le décret n° 73-489 du 23 mai 1973.

Art. 19. — Les dispositions du présent décret prendront effet à compter de la session de 1974.

Toutefois, pour les candidats ayant subi en 1973 l'épreuve anticipée de français et qui demandent à être soumis à une épreuve de contrôle en cette matière à la session de 1974, la meilleure des deux notes sera seule retenue.

Art. 20. — Le Ministre de l'Education nationale et le Ministre de l'Enseignement supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 7 janvier 1975.

Léopold Sédar SENGHOR.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,
Abdou DIOUF.

Pour le Ministre de l'Enseignement
supérieur absent :

Le Ministre du Plan et de la
Coopération chargé de l'intérim,
Ousmane SECK.

Le Ministre de l'Education nationale,
Doudou NGOM.

ANNEXE 1

RÈGLEMENT D'EXAMEN DU BACCALAURÉAT DE TECHNICIEN

SÉRIE : F

FABRICATION MÉCANIQUE (F. 1)

Epreuves du premier groupe

Français :

— Epreuve écrite : durée 3 heures, coefficient 2;

— Epreuve orale : durée 20 minutes, coefficient 2.

Mathématiques : durée 4 heures, coefficient 5.

Langues vivantes (épreuve orale) : 20 minutes, coefficient 2.

Mécanique appliquée : durée 3 heures, coefficient 4.

Etude ou projet : durée 7 heures, coefficient 6.

Analyse de fabrication : durée 4 heures, coefficient 4.

Total des coefficients du premier groupe : 25.

Epreuves du deuxième groupe

Sciences physiques (épreuves écrites) :

— Electricité : durée 2 heures, coefficient 3.

— Métallurgie : durée 1 heure, coefficient 1.

Etude d'outillage de fabrication : durée 4 heures, coefficient 3.

Epreuve pratique d'atelier : durée 8 à 12 heures, coefficient 5.

Technologie, Automatique : durée 4 heures, coefficient 3.

Epreuves orales de contrôle (facultatives) (1)

Français : coefficient des épreuves de contrôle 4.

Mathématiques (2) : coefficient des épreuves de contrôle 5.

Mécanique appliquée (2) : coefficient des épreuves de contrôle : 4.

Total général des coefficients : 40.

Education physique et sportive :

— (Epreuve obligatoire).

— Epreuves facultatives.

(1) Les candidats ne peuvent prétendre qu'à deux épreuves orales de contrôle, choisies parmi les trois épreuves orales de contrôle prévues.

Si la note obtenue à l'épreuve de contrôle est supérieure à la note obtenue à l'épreuve correspondante du premier groupe, le jury prendra en compte la moyenne de ces deux notes. Si elle est inférieure, la note obtenue à l'épreuve du premier groupe est maintenue.

(2) 1 heure de préparation plus 20 à 30 minutes d'interrogation.

ANNEXE 2

RÈGLEMENT D'EXAMEN DU BACCALAURÉAT DE TECHNICIEN

SÉRIE : F

ELECTROTECHNIQUE (F. 2)

Epreuves du premier groupe

Français :

— Epreuve écrite : durée 3 heures, coefficient 2.

— Epreuve orale : durée 20 minutes, coefficient 2.

- Mathématiques : durée 4 heures, coefficient 5.
- Langues vivantes (épreuve orale) : durée 20 minutes, coefficient 2.
- Electrotechnique : durée 3 heures, coefficient 4.
- Etude ou projet :
 - Dessin technique : durée 4 heures, coefficient 3.
 - Schéma : durée 4 heures, coefficient 4.
- Etude d'équipement : durée 4 heures, coefficient 4.
- Total : coefficients du premier groupe : 26.

Epreuves du deuxième groupe

- Sciences physiques (épreuves écrites) :
 - Mécanique : durée 2 heures, coefficient 3.
 - Métallurgie : durée 1 heure, coefficient 1.
- Mesures et essais de machines : durée 6 heures, coefficient 4.
- Technologie : durée 2 heures, coefficient 2.
- Construction : durée 8 à 12 heures, coefficient 4.

Epreuves orales de contrôle (facultatives) (1)

- Français : coefficient des épreuves de contrôle 4.
- Mathématiques (2) : coefficient des épreuves de contrôle 5.
- Electronique (2) : coefficient des épreuves de contrôle 4.
- Total général des coefficients 40.
- Education physique et sportive :
 - (Epreuve obligatoire).
 - Epreuves facultatives.

(1) Les candidats ne peuvent prétendre qu'à deux épreuves orales de contrôle, choisies parmi les trois épreuves orales de contrôle prévues.

Si la note obtenue à l'épreuve de contrôle est supérieure à la note obtenue à l'épreuve correspondante du premier groupe, le jury prendra en compte la moyenne de ces deux notes. Si elle est inférieure, la note obtenue à l'épreuve du premier groupe est maintenue.

(2) 1 heure de préparation plus 20 à 30 minutes d'interrogation.

ANNEXE 3

RÈGLEMENT D'EXAMEN DU BACCALAURÉAT DE TECHNICIEN

SÉRIE : F

MÉCANIQUE AUTOMOBILE (F. 3)

Epreuves du premier groupe

- Français :
 - Epreuve écrite : durée 3 heures, coefficient 2.
 - Epreuve orale : durée 20 minutes, coefficient 2.
- Mathématiques : durée 4 heures, coefficient 5.
- Langues vivantes (épreuve orale) : durée 20 minutes, coefficient 2.
- Mécanique appliquée : durée 3 heures, coefficient 4.
- Notice technique : durée 3 heures, coefficient 3.
- Epreuve pratique d'atelier : durée 8 à 10 heures, coefficient 5.
- Total des coefficients du premier groupe : 23.

Epreuves du deuxième groupe

- Sciences physiques (épreuves écrites) :
 - Electricité : durée 2 heures, coefficient 2.
 - Métallurgie : durée 1 heure, coefficient 1.
- Etude ou projet : durée 4 heures, coefficient 4.
- Technologie : durée 2 heures, coefficient 2.

Epreuves orales de contrôle (facultatives) (1)

- Français : coefficient des épreuves de contrôle 4.
- Mathématiques (2) : coefficient des épreuves de contrôle 5.
- Mécanique appliquée (2) : coefficient des épreuves de contrôle 4.
- Total général des coefficients : 32.
- Education physique et sportive :
 - (Epreuve obligatoire).
 - Epreuves facultatives.

(1) Les candidats ne peuvent prétendre qu'à deux épreuves orales de contrôle, choisies parmi les trois épreuves orales de contrôle prévues.

Si la note obtenue à l'épreuve de contrôle est supérieure à la note obtenue à l'épreuve correspondante du premier groupe, le jury prendra en compte la moyenne de ces deux notes. Si elle est inférieure, la note obtenue à l'épreuve du premier groupe est maintenue.

(2) 1 heure de préparation plus 20 à 30 minutes d'interrogation.

ANNEXE 4

RÈGLEMENT D'EXAMEN DU BACCALAURÉAT DE TECHNICIEN

SÉRIE : F

CHAUDRONNERIE ET TUYAUTERIE INDUSTRIELLE (F. 4)

Epreuves du premier groupe

- Français :
 - Epreuve écrite : durée 3 heures, coefficient 2.
 - Epreuve orale : durée 20 minutes, coefficient 2.
- Mathématiques : durée 4 heures, coefficient 5.
- Langues vivantes (épreuve orale) : durée 20 minutes, coefficient 2.
- Mécanique appliquée : durée 3 heures, coefficient 4.
- Etude ou projet : durée 4 à 5 heures, coefficient 4.
- Géométrie descriptive : durée 3 heures, coefficient 3.
- Analyse de fabrication : durée 4 heures, coefficient 4.
- Total des coefficients du premier groupe : 26.

Epreuves du deuxième groupe

- Sciences physiques (épreuves écrites) :
 - Electricité : durée 2 heures, coefficient 2.
 - Métallurgie : durée 1 heure, coefficient 1.
- Etude d'outillage : durée 4 heures, coefficient 3.
- Travaux pratiques :
 - Traçage : durée 4 heures, coefficient 3.
 - Equipement-réglage : durée 6 à 8 heures, coefficient 3.
- Technologie : durée 2 heures, coefficient 2.

Epreuves orales de contrôle (facultatives) (1)

- Français : coefficient des épreuves de contrôle : 4.
- Mathématiques (2) : coefficient des épreuves de contrôle : 5.
- Mécanique appliquée (2) : coefficient des épreuves de contrôle : 4.
- Total général des coefficients : 40.
- Education physique et sportive :
 - (Epreuve obligatoire).
 - Epreuves facultatives.

(1) Les candidats ne peuvent prétendre qu'à deux épreuves orales de contrôle, choisies parmi les trois épreuves orales de contrôle prévues.

Si la note obtenue à l'épreuve de contrôle est supérieure à la note obtenue à l'épreuve correspondante du premier groupe, le jury prendra en compte la moyenne de ces deux notes. Si elle est inférieure, la note obtenue à l'épreuve du premier groupe est maintenue.

(2) 1 heure de préparation plus 20 à 30 minutes d'interrogation.

ANNEXE 5

RÈGLEMENT D'EXAMEN DU BACCALAURÉAT DE TECHNICIEN

SÉRIE : F

OUVRAGES MÉTALLIQUES (F. 5)

Epreuves du premier groupe

- Français :
 - Epreuve écrite : durée 3 heures, coefficient 2;
 - Epreuve orale : durée 20 minutes, coefficient 2.
- Mathématiques : durée 4 heures, coefficient 5.
- Langues vivantes (épreuve orale) : durée 20 minutes, coefficient 2.
- Mécanique appliquée : durée 3 heures, coefficient 4.
- Analyse de fabrication : durée 4 heures, coefficient 4.
- Etude ou projet : durée 4 à 5 heures, coefficient 4.
- Géométrie descriptive : durée 2 heures, coefficient 2.
- Total des coefficients du premier groupe : 25.

Epreuves du deuxième groupe

Sciences physiques (épreuves écrites) :

— Electricité : durée 2 heures, coefficient 2;

— Métallurgie : durée 1 heure, coefficient 1.

Etude d'outillage : durée 4 heures, coefficient 3.

Travaux pratiques :

— Traçage : durée 3 heures, coefficient 2.

— Equipement-réglage : durée 6 à 8 heures, coefficient 4.

Technologie : durée 2 heures, coefficient 2.

Epreuves orales de contrôle (facultatives) (1)

Français : coefficient des épreuves de contrôle : 4.

Mathématiques (2) : coefficient des épreuves de contrôle : 5.

Mécanique appliquée (2) : coefficient des épreuves de contrôle : 4.

Total général des coefficients : 39.

Education physique et sportive :

— (Epreuve obligatoire).

— Epreuves facultatives.

(1) Les candidats ne peuvent prétendre qu'à deux épreuves orales de contrôle, choisies parmi les trois épreuves orales de contrôle prévues.

Si la note obtenue à l'épreuve de contrôle est supérieure à la note obtenue à l'épreuve correspondante du premier groupe, le jury prendra en compte la moyenne de ces deux notes. Si elle est inférieure, la note obtenue à l'épreuve du premier groupe est maintenue.

(2) 1 heure de préparation plus 20 à 30 minutes d'interrogation.

ANNEXE 6

RÈGLEMENT D'EXAMEN DU BACCALAURÉAT DE TECHNICIEN

SÉRIE : C

TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (G. 1)

Epreuves du premier groupe

Français :

— Epreuve écrite : durée 3 heures, coefficient 2;

— Epreuve orale : durée 20 minutes, coefficient 1.

Philosophie : durée 3 heures, coefficient 1.

Anglais commercial (épreuve écrite) : durée 2 heures, coefficient 3.

Etude de cas : durée 5 heures, coefficient 6.

Droit : durée 2 heures, coefficient 2.

Economie générale : durée 2 heures, coefficient 2.

Total des coefficients du premier groupe : 17.

Epreuves du deuxième groupe

Epreuves orales :

— Espagnol : durée 20 minutes, coefficient 1.

— Connaissance du monde contemporain : durée 20 minutes, coefficient 1.

Epreuve écrite :

— Correspondance commerciale : durée 1 h 30 minutes, coefficient 2.

Deux épreuves orales de contrôle (facultatives) (1)

portant sur deux disciplines choisies par le candidat parmi les épreuves suivantes du premier groupe, l'une étant nécessairement droit ou économie générale :

Français : durée 20 minutes, coefficient des épreuves de contrôle : 3.

Anglais commercial : durée 20 minutes, coefficient des épreuves de contrôle : 3.

Droit : durée 20 minutes, coefficient des épreuves de contrôle : 2.

Economie générale : durée 20 minutes, coefficient des épreuves de contrôle : 2.

Total général des coefficients : 21.

Education physique et sportive :

— Epreuves facultatives.

(1) Les candidats ne peuvent prétendre qu'à deux épreuves orales de contrôle, choisies parmi les trois épreuves orales de contrôle prévues.

Si la note obtenue à l'épreuve de contrôle est supérieure à la note obtenue à l'épreuve correspondante du premier groupe, le jury prendra en compte la moyenne de ces deux notes. Si elle est inférieure, la note obtenue à l'épreuve du premier groupe est maintenue.

(2) 1 heure de préparation plus 20 à 30 minutes d'interrogation.

ANNEXE 7

RÈGLEMENT D'EXAMEN DU BACCALAURÉAT DE TECHNICIEN

SÉRIE : G

TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION (G. 2)

Epreuves du premier groupe

Français :

— Epreuve écrite : durée 3 heures, coefficient 2;

— Epreuve orale : durée 20 minutes, coefficient 1.

Philosophie : durée 3 heures, coefficient 1.

Mathématiques : durée 3 heures, coefficient 3.

Anglais commercial (épreuve orale) : durée 20 minutes, coefficient 2.

Etude de cas : durée 5 heures, coefficient 6.

Droit : durée 2 heures, coefficient 2.

Economie générale : durée 2 heures, coefficient 2.

Total des coefficients du premier groupe : 19.

Epreuves du deuxième groupe

Epreuves orales :

— Espagnol : durée 20 minutes, coefficient 1.

— Connaissance du monde contemporain : durée 20 minutes, coefficient 1.

Epreuve écrite :

— Correspondance commerciale : durée 1 h 30, coefficient 1.

Deux épreuves orales de contrôle (facultatives) (1)

portant sur deux disciplines choisies par le candidat parmi les épreuves suivantes du premier groupe, l'une étant nécessairement droit ou économie générale :

Français : durée 20 minutes, coefficient des épreuves de contrôle : 3.

Mathématiques : durée 20 minutes, coefficient des épreuves de contrôle : 3.

Droit : durée 20 minutes, coefficient des épreuves de contrôle : 2.

Economie générale : durée 20 minutes, coefficient des épreuves de contrôle : 2.

Total général des coefficients : 22.

Education physique et sportive :

— Epreuves facultatives.

(1) Les candidats ne peuvent prétendre qu'à deux épreuves orales de contrôle, choisies parmi les trois épreuves orales de contrôle prévues.

Si la note obtenue à l'épreuve de contrôle est supérieure à la note obtenue à l'épreuve correspondante du premier groupe, le jury prendra en compte la moyenne de ces deux notes. Si elle est inférieure, la note obtenue à l'épreuve du premier groupe est maintenue.

(2) 1 heure de préparation plus 20 à 30 minutes d'interrogation.

ANNEXE 8

RÈGLEMENT D'EXAMEN DU BACCALAURÉAT DE TECHNICIEN

SÉRIE : G

TECHNIQUES COMMERCIALES (G. 3)

Epreuves du premier groupe

Français :

— Epreuve écrite : durée 3 heures, coefficient 2;

— Epreuve orale : durée 20 minutes, coefficient 1.

Philosophie : durée 3 heures, coefficient 1.

Mathématiques : durée 2 heures, coefficient 2.

Anglais commercial (épreuve orale) : durée 20 minutes, coefficient 3.

Etude de cas : durée 5 heures, coefficient 6.

Droit : durée 2 heures, coefficient 2.

Economie générale : durée 2 heures, coefficient 2.

Total des coefficients du premier groupe : 19.

Epreuves du deuxième groupe

Epreuves orales :

— Espagnol : durée 20 minutes, coefficient 1.

— Connaissance du monde contemporain : durée 20 minutes, coefficient 1.

Epreuve écrite :

— Correspondance commerciale : durée 1 h 30, coefficient 1.

Deux épreuves orales de contrôle (facultatives) (1)

portant sur deux disciplines choisies par le candidat parmi les épreuves suivantes du premier groupe, l'une étant nécessairement droit ou économie générale :

Français : durée 20 minutes, coefficient des épreuves de contrôle : 3.

Mathématiques : durée 20 minutes, coefficient des épreuves de contrôle : 2.

Droit : durée 20 minutes, coefficient des épreuves de contrôle : 2.

Economie générale : durée 20 minutes, coefficient des épreuves de contrôle : 2.

Total général des coefficients : 22.

Education physique et sportive :

— Epreuves facultatives.

(1) Les candidats ne peuvent prétendre qu'à deux épreuves orales de contrôle, choisies parmi les trois épreuves orales de contrôle prévues.

Si la note obtenue à l'épreuve de contrôle est supérieure à la note obtenue à l'épreuve correspondante du premier groupe, le jury prendra en compte la moyenne de ces deux notes. Si elle est inférieure, la note obtenue à l'épreuve du premier groupe est maintenue.

(2) 1 heure de préparation plus 20 à 30 minutes d'interrogation

ANNEXE 9

INSTRUCTIONS RELATIVES AUX ÉPREUVES DE FRANÇAIS DU BACCALAURÉAT DE TECHNICIEN

Epreuves communes à toutes les spécialités

Trois sujets sont proposés au choix du candidat

Premier sujet :

L'épreuve portera sur un texte d'une trentaine de lignes dactylographiées répondant aux conditions suivantes :

a) le texte doit être, par la langue et le style, aisément accessible aux candidats (1), éveiller leur intérêt et répondre aux besoins de leur formation;

b) il ne paraît pas nécessaire que le texte offre un intérêt particulier du point de vue de l'esthétique ou de l'histoire littéraires. Toutefois, il doit être d'une tenue littéraire irréprochable, former en lui-même un tout cohérent — autant que possible sans coupures — et se prêter, par le contenu et la composition, à une analyse d'idées;

c) le texte offrira un thème de réflexion d'intérêt général; ce thème doit permettre aux candidats d'exercer, à partir de leur expérience et de leurs lectures, un jugement personnel. Sans exclure a priori aucun choix, on partira du principe que les candidats, mis en présence d'un texte assez simple et assez riche, doivent être capables de réfléchir sur d'autres problèmes que ceux qui se rapportent à la technique moderne.

L'épreuve comportera trois parties :

Première partie :

On demandera au candidat, par un *résumé*, de montrer en une dizaine de lignes qu'il a saisi le sens général et la structure du texte.

Le résumé vise à donner, en suivant le fil du développement, une *image directe* du texte. Le candidat prend en charge les assertions de l'auteur pour dire en plus court ce que celui-ci dit en plus long. Il s'abstient donc d'employer des formules comme : « L'auteur déclare que... ajoute que... conclut que... ». Le candidat peut, en des occasions limitées et à des fins précises, utiliser des expressions caractéristiques de l'auteur. Il ne saurait être autorisé à élaborer un simple montage de citations.

Cette épreuve implique un effort personnel de rédaction. Mais le candidat doit s'interdire tout jugement de valeur et tout commentaire personnel.

Deuxième partie :

On posera deux ou trois questions de vocabulaire, destinées à vérifier que le candidat possède une connaissance satisfaisante de la langue et qu'il est capable de préciser le sens d'un mot usuel dans un contexte donné.

Troisième partie :

A propos de l'ensemble du texte ou d'un aspect particulier de celui-ci, on posera au candidat une question l'invitant à présenter ses suggestions, critiques; réflexions personnelles, sous la forme d'un développement composé et succinct (de trente à cinquante lignes).

L'épreuve étant notée sur 20, la première partie pourrait être notée sur 8, la seconde sur 4 et la troisième sur 8.

Pour l'appréciation de chacune des parties du devoir, on attachera le plus grand prix à la correction formelle du travail (présentation, orthographe, correction et clarté du style, logique de la composition).

Deuxième sujet :

L'épreuve porte sur un texte qui ne dépasse pas une vingtaine de lignes ou de vers, qui est en rapport avec les thèmes ou questions étudiées au cours de trois années, et dont la teneur et la tonalité appellent un examen minutieux.

Deux possibilités s'offrent alors au candidat :

a) soit faire un *commentaire suivi* qui, s'attachant à suivre le texte dans son déroulement, permettra d'en révéler le mouvement intérieur. Loin de se présenter comme une poussière de remarques juxtaposées, l'explication consiste à faire apparaître la continuité du texte à travers la diversité des remarques.

b) soit faire un *commentaire composé* dont l'élaboration sera toujours suggérée par le libellé qui comportera quelques questions destinées à orienter la réflexion du candidat.

A la différence du commentaire suivi, le commentaire composé doit être construit de manière à faire apparaître méthodiquement les éléments majeurs de l'intérêt ou de l'agrément que peut éprouver le lecteur. A la finesse et à la précision de l'analyse, il alliera les nécessités de la synthèse.

On prendra bien garde que soient étudiés conjointement, et non séparément, le fond et la forme, les intentions de l'écrivain et les moyens d'expression utilisés.

Troisième sujet :

Il demande au candidat de montrer, à propos d'une simple question, qu'il est capable d'exprimer avec logique et clarté un sentiment personnel en tirant parti de la culture qu'il a acquise. Sans avoir pour objet un contrôle strict des connaissances, il prend appui sur les grandes œuvres ou les thèmes étudiés au cours des trois années.

Quel que soit le sujet de leur choix, les candidats devront montrer leur aptitude à présenter leurs idées avec ordre et à s'exprimer dans une langue claire et correcte.

Epreuve orale subie par anticipation et épreuve orale de contrôle

L'épreuve, dans son esprit et dans sa durée, doit ménager aux candidats la possibilité de révéler leur personnalité.

Chaque candidat présentera à l'examinateur une liste indiquant les auteurs et les thèmes étudiés ainsi que les textes qui ont fait au cours de l'année l'objet de lectures contrôlées ou d'explications. Les professeurs et les chefs d'établissements devront veiller à ce que cette liste revête une ampleur suffisante (30 textes : 15 de littérature française ou traduite, 15 de littérature africaine). Pour les candidats, élèves d'un établissement d'enseignement, la liste sera signée par le professeur, visée par le chef d'établissement et annexée par ailleurs au livret scolaire.

Le candidat sera porteur d'un exemplaire de chacun des ouvrages ou textes figurant sur sa liste.

L'explication de texte, objet essentiel de l'épreuve, sera suivie d'un entretien.

L'examinateur proposera un passage tiré d'une œuvre figurant sur la liste (une vingtaine de lignes, vers ou prose) qui, après une préparation de 15 à 20 minutes, sera lu et expliqué sous la direction et, le cas échéant, avec l'aide de l'examinateur.

On demande au candidat de montrer qu'il est capable de comprendre et de goûter une page de littérature c'est-à-dire de la situer dans son contexte et de la lire avec intelligence, puis, en suivant le fil du texte, de dégager les thèmes et la composition et, par une analyse détaillée, de faire ressortir l'intérêt général du fond et de l'expression.

N.B. : On se gardera bien d'exiger du candidat une connaissance précise de la terminologie stylistique et du lexique de la rhétorique ainsi que des considérations sur l'étymologie auxquelles sa formation littéraire ne l'a pas préparé. Repérer un fait de style ou de langue, l'expliquer et en déceler l'intention est suffisamment révélateur de la sensibilité littéraire du candidat.

L'entretien qui fait suite à l'explication n'est pas une interrogation sur l'histoire de la littérature ou la biographie de l'auteur. Il doit ouvrir des possibilités nouvelles d'apprécier les qualités du candidat.

(1) Sur les points délicats, des notes pourront introduire des éclaircissements.

ANNEXE 10

INSTRUCTIONS RELATIVES AUX ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT ... DE TECHNICIEN SÉRIE F

Épreuves communes aux spécialités F1, F2, F3, F4, F5

Mathématiques :

Épreuve écrite : Durée 4 heures, coefficient 5.

L'épreuve comprendra :

1° Deux questions d'application à réponses succinctes dans lesquelles le candidat aura simplement à faire preuve de connaissance du cours;

Pour la spécialité F2, une question au moins devra porter sur les parties complémentaires du programme des classes de première et de terminale;

2° Un problème d'application d'ordre général, comprenant trois ou quatre parties graduées à début facile et portant sur des parties différents du programme des classes de première et de terminale;

3° Une application numérique rapide qui devra figurer soit dans une des deux questions visées au premier alinéa, soit dans le problème visé au deuxième alinéa.

Épreuve orale de contrôle :

L'interrogation orale doit permettre de vérifier si le candidat est capable d'utiliser correctement les résultats du cours de mathématiques et sait calculer.

Il ne sera pas posé de questions de cours. L'épreuve consistera en un ou plusieurs exercices se rapportant à diverses parties du programme. L'une des questions au moins comportera une application numérique.

Langue vivante : (épreuve orale), coefficient 2.

L'examineur choisira un extrait de 10 à 15 lignes dans une liste de 12 textes au moins étudiés pendant l'année. Le candidat en fera la lecture puis sera appelé :

1° à résumer ce texte;

2° à répondre à des questions sur ce texte;

3° à traduire une partie de ce même texte;

4° à faire la preuve de ses connaissances grammaticales par la formulation de quelques phrases d'application.

Sauf en ce qui concerne la traduction, l'entretien se déroulera exclusivement dans la langue étrangère.

L'épreuve durera 20 minutes et sera précédée d'un temps de préparation au moins égal à sa durée.

Note très importante aux examinateurs :

Les textes proposés comporteront une réelle unité. Sans être d'une technicité trop poussée ils se rapporteront, autant que possible, à la spécialité du candidat.

La vérification des connaissances grammaticales d'utilisation courante s'appuiera sur le texte et ne devra comporter aucune difficulté de vocabulaire.

Métallurgie : Durée 1 heure, coefficient 1.

En métallurgie les notions essentielles sont évidemment la structure des alliages, les traitements thermiques, les traitements de surface. On insistera sur les relations de ces sujets avec la technologie.

Questions portant sur la constitution :

Les questions ne porteront sur le système hexagonal ni sur les transformations péritectiques. L'interprétation des courbes dilatométriques différentielles ne fera pas non plus l'objet de questions.

S'agissant des diagrammes Fe-C et des traitements d'application, les exercices en question viseront à vérifier que le candidat sait exploiter les diagrammes et en comprend l'intérêt. La connaissance de mémoire de ces courbes ne sera jamais exigée.

Application :

Les questions ne porteront que sur les points suivants :

— Traitements thermiques des aciers : trempe, revenu, recuit;

— Influence des facteurs de trempe des aciers au carbone (température et loi du refroidissement).

Les questions ne porteront pas sur les traitements isothermes.

— Fonte malléable à cœur noir. Fonte à graphite sphéroïdal.

L'étude technique des procédés sera réduite au minimum.

— Influence des éléments alliés sur les caractéristiques mécaniques des aciers et sur la résistance à la corrosion.

On n'interrogera que sur les rôles du nickel et du chrome.

Quelques aciers seront cités à titre d'exemple.

— Traitements de surface : intérêt de ces traitements et principe des seuls procédés suivants : trempe superficielle, cémentation, nitruration, carbonitruration.

Épreuves particulières

Spécialité F1 (fabrication mécanique)

Mécanique appliquée :

Épreuve écrite : Durée 3 heures, coefficient 4.

L'épreuve comporte des problèmes d'application du cours de mécanique de la classe de première et de terminale. Ces problèmes pourront comporter des questions de statique, cinématique, dynamique, résistance des matériaux.

L'épreuve sera structurée de la façon suivante :

— un problème obligatoire portant sur la statique et la résistance des matériaux.

— un problème obligatoire choisi entre deux sujets, l'un portant sur la dynamique et l'autre sur la cinématique.

Les chapitres du cours portant sur les systèmes hyperstatiques, la flexion déviée, la détermination du noyau central, ne feront pas l'objet de questions dans ces problèmes.

Épreuve orale de contrôle :

L'épreuve de contrôle en mécanique portera sur l'ensemble du programme des classes de première et terminale.

Elle durera 20 à 30 minutes et sera précédée d'une préparation d'une heure. Au cours de ce laps de temps, le candidat devra préparer par écrit un ou deux exercices en utilisant les documents que l'examineur aura autorisés.

Pendant l'interrogation orale, l'examineur vérifiera si l'élève a bien compris les lois de la mécanique. Au cours de cette interrogation, le candidat ne disposera pas de documents.

Étude ou projet : Durée 7 heures, coefficient 6.

Cette épreuve doit permettre de contrôler :

— l'aptitude du candidat à lire un dessin d'ensemble et à extraire de celui-ci des sous-ensembles ou des éléments séparés;

— l'esprit de conception du candidat, compte tenu des impératifs technologiques.

Deux types de sujets pourront être proposés :

1° un projet simple complet à partir d'un schéma, de données fonctionnelles et éventuellement d'une documentation industrielle, à établir en 5 heures. Cette épreuve sera suivie du dessin de définition en deux heures d'une pièce extraite d'un dessin d'ensemble existant remis au candidat. Ce dessin fera l'objet d'une cotation fonctionnelle complète mais limitée à une ou deux fonctions.

2° à partir de l'étude d'un matériel existant, le candidat aura à compléter ou à modifier ce matériel. Ces opérations seront clairement motivées dans le texte du sujet de sorte que le choix des solutions proposées par les candidats présente une homogénéité suffisante. Cette épreuve d'une durée de 5 heures sera

suivie du dessin en deux heures de l'une des pièces du matériel étudié n'ayant fait l'objet ni de création, ni de modification. Cette pièce sera cotée fonctionnellement pour une ou deux fonctions.

Analyse de fabrication : Durée 4 heures, coefficient 4.

L'épreuve pourra consister dans l'établissement :

— d'une analyse préparatoire à la mise en fabrication en petite, moyenne ou grande série de pièces, à partir du dessin de définition de produit fini et éventuellement du dessin de la pièce brute;

— ou d'une analyse de phase à partir d'une analyse préparatoire. Elle devra comporter l'étude chronologique des opérations et éléments de travail : choix des outils, conditions de coupe, dispositifs de fixation de la pièce ou de l'outil...

Sciences physiques :

Electricité : Durée 2 heures, coefficient 3.

L'épreuve porte sur les programmes de la classe terminale. L'interrogation ne se limitera pas à un contrôle des connaissances, mais elle s'élargira pour donner au candidat la possibilité de montrer qu'il sait utiliser les principes et les lois qui sont à la base des transformations des énergies électriques et mécaniques. Pour donner des solutions à un cas concret, des montages pourront être recherchés et ce sera l'occasion de donner un exercice numérique.

L'électronique, limitée à ses éléments, donnera une idée de la curiosité scientifique du candidat.

Métallurgie (voir épreuves communes).

Etude d'outillage de fabrication : Durée 4 heures, coefficient 3.

Etude d'avant-projet ou étude de réalisation à partir d'un avant-projet, d'un porte-pièce, d'un porte-outil ou d'un appareillage de contrôle.

Epreuve pratique d'atelier (la durée de l'épreuve sera précisée sur les sujets). Durée 8 à 12 heures, coefficient 5.

L'épreuve pratique d'atelier doit permettre d'apprécier l'efficacité du candidat confronté à des problèmes de réalisation.

A partir des documents dessin et gamme de fabrication, il sera demandé au candidat :

- 1° la préparation et le montage des organes effecteurs;
- 2° les réglages appropriés pour un travail sériel ou unitaire;
- 3° la réalisation de l'opération sur une ou plusieurs pièces;
- 4° le contrôle de conformité du produit obtenu;
- 5° la justification technologique d'une partie de l'activité.

— Par préparation et montage des organes effecteurs, on entendra toutes les opérations relatives aux outils devant équiper la machine. (Choix, affutage, montage, réglage, etc...).

— Par contrôle de conformité du produit obtenu, on entendra les opérations de métrologie ou les essais destructifs ou non destructifs que l'on fera subir au produit.

— Par justification technologique d'une partie de l'activité on entendra l'interrogation orale du candidat qui doit justifier les techniques et méthodes choisies et affirmer ses connaissances technologiques dans un ou plusieurs de ces domaines.

Technologie automatique : Durée 4 heures, coefficient 3

Technologie :

L'épreuve portera principalement sur les programmes de technologie des classes de première et terminale.

Elle a pour but de contrôler l'aptitude du candidat à résoudre des problèmes de fabrication, de métrologie, de traitement thermo-chimique, etc...

On évitera les questions de cours qui témoignent seulement d'une accumulation de connaissances. D'une manière générale on présentera des problèmes accompagnés ou non de documentation. Le candidat répondra à un questionnaire précis l'obligeant à des analyses, des choix, des justifications.

Les thèmes technologiques qui peuvent faire l'objet d'une application et d'une interrogation à l'atelier ne seront pas retenus.

Automatique :

L'épreuve a pour but de contrôler que les candidats sont à même de concevoir l'équipement automatique d'une machine simple ou d'analyser, de critiquer et de modifier un mécanisme automatisé.

Spécialité F2 (Electrotechnique)

Electrotechnique :

Epreuve écrite : Durée 3 heures, coefficient 4.

L'épreuve doit consister en la recherche de solutions d'un ou plusieurs problèmes matérialisant des réalités professionnelles ou applications pratiques afférentes en particulier :

- à l'utilisation et au fonctionnement des machines tournantes et statiques;
- au transport, à la distribution;
- à l'équipement et aux asservissements.

En outre, l'épreuve pourra éventuellement faire appel à des connaissances simples d'électronique qui concernent principalement les problèmes de commande et de contrôle.

Epreuve orale de contrôle :

L'épreuve de contrôle en électrotechnique portera sur l'ensemble du programme.

Elle durera 20 à 30 minutes et sera précédée d'une préparation d'une heure. Au cours de ce laps de temps, le candidat devra préparer par écrit un ou deux exercices en utilisant les documents que l'examineur aura autorisés.

Pendant l'interrogation orale, l'examineur vérifiera si le candidat a bien compris les lois de l'électricité. Au cours de cette interrogation, le candidat ne disposera pas de documents.

Etude ou projet : Dessin technique - schéma.

Cette épreuve doit permettre de contrôler :

- l'aptitude du candidat à lire un dessin d'ensemble et à extraire de celui-ci, au besoin, des sous-ensembles et éléments séparés;
- l'esprit de conception du candidat, compte tenu des impératifs technologiques;
- l'aptitude à traduire par un schéma électrique un problème technique d'équipement ou de construction électrique.

L'épreuve comprendra deux parties :

- une étude de construction mécanique, durée 4 heures, coefficient 3;
- une étude de schéma d'équipement électrique : durée 4 heures, coefficient 4.

L'épreuve de construction mécanique devra tendre vers une étude de fonctionnement comportant des problèmes de montages, d'assemblages, de liaisons d'organes mécaniques, etc... se rapportant à du matériel mécanique ou électromécanique. Ces divers problèmes pourront amener le candidat à effectuer, sur un matériel existant, une modification ou l'étude complète ou partielle d'un nouvel organe.

L'épreuve de schéma pourra porter sur l'étude critique ou la modification d'un schéma existant, ou sur la création d'un schéma d'équipement, à partir d'un thème donné. La résolution du schéma pourra faire appel à l'emploi de l'algèbre de Boole, des tableaux de Karnaugh ou des tableaux de phases.

Etude d'équipement : Durée 4 heures, coefficient 4.

L'épreuve pourra comporter :

- l'analyse de constitution et de fonctionnement d'un matériel et l'établissement des éléments permettant la réalisation d'un projet simple;
- l'étude d'équipement existant pouvant conduire au relevé du schéma, à la justification des dispositifs technologiques adoptés, à l'étude des modifications à prévoir pour permettre la réalisation de fonctions nouvelles;
- la recherche des dérangements sur équipements électriques et électroniques.

Il est souhaitable que cette épreuve comporte une application pratique à l'atelier.

Sciences physiques :

Mécanique : Durée 2 heures, coefficient 3.

L'épreuve portera sur le programme de la classe terminale. Elle doit permettre de s'assurer que le candidat a bien compris le cours et est en mesure d'appliquer les principes de la

mécanique à la résolution de problèmes. Il conviendra d'attacher une grande importance à l'exactitude de la mise en équation et au respect des unités.

L'épreuve sera composée de deux problèmes indépendants obligatoires, l'un portant sur la résistance des matériaux, l'autre sur la dynamique appliquée.

Il ne sera pas posé de questions portant sur les systèmes hyperstatiques, la flexion déviée ou la détermination du noyau central.

Métallurgie (Voir épreuves communes).

Mesures et essais de machines : Durée 6 heures, coefficient 4.

Les mesures et essais électriques portent sur des machines ou appareils figurant au programme.

L'épreuve comportera l'ensemble des opérations nécessaires à l'essai et à la manipulation :

- principe de la manipulation et formules à utiliser;
- appareils et matériels utilisés;
- schéma de montage et de filerie à réaliser suivant le matériel proposé;
- conduite de l'essai et précautions à prendre;
- relevé des mesures et interprétation des résultats;
- dans certains cas, établissement d'une feuille de calcul;
- établissement d'un compte rendu d'essais et conclusions.

Technologie : Durée 2 heures, coefficient 2.

Analyse de constitution et de fonctionnement d'un matériel, ou appareil électrique, pouvant donner lieu à l'établissement d'un projet simple (et partiel éventuellement) de spécification technique précisant les conditions d'utilisation et de montage de celui-ci.

Dans tous les cas, le sujet ou thème présenté devra englober la double possibilité de contrôler les connaissances technologiques relevant, d'une part de l'électrotechnique et d'autre part de la construction mécanique.

En outre, il pourra être demandé aux candidats de pousser plus avant l'étude d'un organe du matériel ou appareil électrique proposé en justifiant la fonction de celui-ci, sa forme, son mode d'obtention.

Construction : Durée 8 à 12 heures, coefficient 4 (la durée de l'épreuve sera précisée sur les sujets).

Réalisation de tout ou partie d'un ensemble pouvant associer des opérations conduisant :

- aux montages, démontages, réglages d'organes mécaniques ou électriques;
- à l'implantation, sur support ou châssis, de tous matériels ou appareillages;
- au bobinage partiel d'une machine;
- au câblage des différents éléments;
- à la recherche de dérangements pouvant exister dans un équipement.

L'épreuve devra exiger du candidat une certaine initiative : elle sera réalisée d'après plan, schéma et notice.

Elle pourra s'étendre à une analyse préparatoire à la mise en fabrication à l'unité ou en moyenne série d'un élément de l'ensemble, la préférence devant aller à l'équipement électrique (exemples : câblage d'un circuit électrique, bobinage d'un type de machine, etc.).

Spécialités F 3 (mécanique automobile).

Mécanique appliquée :

Epreuve écrite : Durée 3 heures, coefficient 4.

L'épreuve comporte des problèmes d'application du cours de mécanique de la classe de première et de terminale. Ces problèmes pourront comporter des questions de statique, cinématique, résistance des matériaux.

L'épreuve sera structurée de la façon suivante :

- un problème obligatoire portant sur la statique et la résistance des matériaux;
- un problème obligatoire choisi entre deux sujets, l'un portant sur la dynamique et l'autre sur la cinématique.

Les chapitres du cours portant sur les systèmes hyperstatiques, la flexion déviée, la détermination du noyau central, ne feront pas l'objet de questions dans ces problèmes.

Epreuve orale de contrôle :

L'épreuve de contrôle en mécanique portera sur l'ensemble du programme des classes de première et de terminale.

Elle durera 20 à 30 minutes et sera précédée d'une préparation d'une heure. Au cours de ce laps de temps, le candidat devra préparer par écrit un ou deux exercices en utilisant les documents que l'examineur aura autorisés.

Pendant l'interrogation orale, l'examineur vérifiera si le candidat a bien compris les lois de la mécanique. Au cours de cette interrogation le candidat ne disposera pas de documents.

Notice technique : Durée 3 heures, coefficient 3.

L'épreuve doit permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à diagnostiquer les causes d'une anomalie de fonctionnement d'un véhicule automobile et à prévoir les interventions nécessaires pour sa remise en état.

Le problème soumis au candidat, sera exposé en des termes appropriés au vocabulaire de l'utilisateur non technicien. Un rapport d'essai décrira objectivement les manifestations des défauts signalés.

L'épreuve comportera trois parties, sollicitant :

- le raisonnement logique et méthodique pour établir le diagnostic;
- les connaissances technologiques pour en déduire les opérations relatives au démontage et remontage;
- les capacités de conception qui doivent se manifester à l'occasion d'un contrôle géométrique ou dimensionnel nécessitant une recherche de procédé ou la création de vérificateurs particuliers.

L'épreuve de notice technique pourra s'appliquer à tous travaux se rapportant à la mécanique automobile, à l'électricité automobile, à l'injection et à l'hydraulique.

Epreuve pratique d'atelier : Durée 8 à 10 heures, coefficient 5.

(La durée de l'épreuve sera précisée sur les sujets.)

L'épreuve pratique d'atelier comprend deux parties :

Première partie : Manipulations.

Les manipulations sont relatives aux thèmes :

- Moteur, transmission, direction, train avant, circuit de freinage, suspension, électricité automobile, injection, hydraulique.

Elles exigent des mensurations, des réglages et un compte rendu.

Deuxième partie : Réalisation, usinage.

Réalisation et usinage sont relatifs aux thèmes :

- Retouche de pièces de mécanique automobile;
- Remise en état ou confection d'outillage;
- Fabrication d'éléments contribuant à des montages de contrôle, à un aménagement de véhicules ou de locaux.

Ces réalisations peuvent comprendre des opérations de conformation de tôles et de tube, des soudures ou brasures.

La durée de la deuxième partie est limitée à 3 heures.

Sciences physiques :

Electricité : Durée 2 heures, coefficient 2.

L'épreuve porte sur les programmes de la classe terminale. L'interrogation ne se limitera pas à un contrôle de connaissances, mais elle s'élargira pour donner au candidat la possibilité de montrer qu'il sait utiliser les principes et les lois qui sont à la base des transformations des énergies électriques et mécaniques. Pour donner des solutions à un cas concret, des montages pourront être recherchés et ce sera l'occasion de donner un exercice numérique.

L'électronique, limitée à ses éléments, donnera une idée de la curiosité scientifique du candidat.

Métallurgie (voir épreuves communes) :

Etude ou projet : Durée 4 heures, coefficient 4.

Cette épreuve doit permettre de contrôler :

- l'aptitude du candidat à lire un dessin d'ensemble et à extraire de celui-ci des sous-ensembles ou des éléments séparés;
- l'esprit de conception du candidat, compte tenu des impératifs technologiques.

Le sujet proposé se présentera sous la forme d'un dessin d'ensemble d'un matériel mécanique ou hydraulique relativement complexe accompagné si nécessaire d'une notice précisant les séquences de fonctionnement.

Le travail demandé aux candidats comprendra en général trois parties :

— la première partie sera relative à la lecture du dessin d'ensemble. L'étude de fonctionnement nécessitera la représentation schématique de tout ou partie du mécanisme pour une ou plusieurs conditions de fonctionnement données. Un questionnaire permettra d'apprécier les connaissances du candidat en relation avec les solutions technologiques employées. Eventuellement, l'emploi d'une documentation sera autorisée.

— la seconde partie concernera l'exécution d'un dessin de définition d'une pièce de l'ensemble avec cotation limitée à une ou deux fonctions.

— la troisième partie appellera une modification ou une conception d'un élément ou d'un ensemble assurant une fonction mécanique.

Technologie : Durée 2 heures, coefficient 2.

L'épreuve doit permettre de contrôler les connaissances relatives aux problèmes et solutions de la mécanique automobile.

Spécialité F4 (chaudronnerie et tuyauterie industrielles)

Mécanique appliquée :

Epreuve écrite : Durée 3 heures, coefficient 4.

L'épreuve comporte des problèmes d'application du cours de mécanique de la classe de première et de terminale. Ces problèmes pourront comporter des questions de statique, cinématique, dynamique, résistance des matériaux.

L'épreuve sera structurée de la façon suivante :

— un problème obligatoire portant sur la statique et la résistance des matériaux;

— un problème obligatoire choisi entre deux sujets, l'un portant sur la dynamique et l'autre sur la cinématique.

Les chapitres du cours portant sur les systèmes hyperstatiques, la flexion déviée, la détermination du noyau central, ne feront pas l'objet de questions principales dans ces problèmes.

Epreuve orale de contrôle :

L'épreuve de contrôle en mécanique portera sur l'ensemble du programme des classes de première et terminale.

Elle durera 20 à 30 minutes et sera précédée d'une préparation d'une heure. Au cours de ce laps de temps le candidat devra préparer par écrit un ou deux exercices en utilisant les documents que l'examinateur aura autorisés.

Pendant l'interrogation orale l'examinateur vérifiera si le candidat a bien compris les lois de la mécanique. Au cours de cette interrogation le candidat ne disposera pas de documents.

Etude ou projet : Durée 4 à 5 heures, coefficient 4 (la durée de l'épreuve sera précisée sur le sujet).

Cette épreuve doit permettre de contrôler :

— l'aptitude du candidat à établir un schéma d'installation en tenant compte des impératifs technologiques de montage et d'implantation;

— l'esprit de conception du candidat compte tenu des impératifs technologiques;

— l'aptitude à réaliser le dessin coté d'une partie de cet ensemble. Ce dessin sera éventuellement accompagné d'une notice de calcul.

Géométrie descriptive : Durée 3 heures, coefficient 3.

Les questions, exercices ou problèmes, porteront sur le programme des classes de première et terminale. L'épreuve consistera en une épreuve exécutée aux instruments, destinée à apprécier les qualités de précision et d'exactitude du candidat ainsi que sa bonne assimilation du cours.

Analyse de fabrication : Durée 4 heures, coefficient 4.

L'épreuve comprendra deux parties :

Première partie : Etablissement d'une gamme générale à partir d'un plan d'ensemble, coté fonctionnellement;

Deuxième partie : Etablissement d'une analyse détaillée à partir du dessin d'un sous-ensemble ou d'un élément de l'ouvrage.

La gamme générale doit nécessiter une étude de forme, l'établissement d'un débit économique, une recherche de positionnement des assemblages et tout ou partie d'une étude chronologique des opérations d'exécution.

L'analyse détaillée correspondra à une fabrication en série. Elle comprendra nécessairement des opérations d'usinage ou de conformation de tôles, tubes ou profilés.

Il ne sera pas demandé de concevoir un outillage.

Sciences physiques :

Electricité : Durée 2 heures, coefficient 2.

L'épreuve porte sur les programmes de la classe terminale. L'interrogation ne se limitera pas à un contrôle de connaissances, mais elle s'élargira pour donner au candidat la possibilité de montrer qu'il sait utiliser les principes et les lois qui sont à la base des transformations des énergies électriques et mécaniques. Pour donner des solutions à un cas concret, des montages pourront être recherchés et ce sera l'occasion de donner un exercice numérique.

L'électronique, limitée à ses éléments, donnera une idée de la curiosité scientifique du candidat.

Métallurgie (voir épreuves communes).

Etude d'outillage : Durée 4 heures, coefficient 3.

Etude d'avant-projet ou étude de réalisation à partir d'un avant-projet, d'un porte-outil ou d'un appareillage de contrôle.

Travaux pratiques :

Traçage : Durée 4 heures, coefficient 3.

Le caractère utilitaire de l'épreuve doit être affirmé par les exigences propres à la fabrication. Il ne s'agira en aucun cas d'un tracé théorique. Le travail demandé à l'élève doit être utilisable pour une mise en fabrication de la pièce. On appréciera pour sanctionner le résultat non seulement la précision et l'exactitude du tracé mais aussi le respect des règles technologiques et économiques.

Equipement-réglage : Durée 6 à 8 heures, coefficient 3 (la durée de l'épreuve sera précisée sur le sujet).

L'épreuve doit permettre d'apprécier l'efficacité du candidat confronté à des problèmes de réalisation.

A partir des documents dessin et gamme de fabrication, il sera demandé au candidat :

- 1° la préparation et le montage des organes effecteurs;
- 2° les réglages appropriés pour un travail sériel ou unitaire;
- 3° la réalisation de l'opération sur une ou plusieurs pièces;
- 4° le contrôle de conformité du produit obtenu;
- 5° la justification technologique d'une partie de l'activité.

— Par préparation et montage des organes effecteurs on entendra toutes opérations relatives aux outils devant équiper la machine. (Choix, affutage, montage, réglage, etc.).

— Par contrôle de conformité du produit obtenu on entendra les opérations de métrologie ou les essais destructifs ou non destructifs que l'on fera subir au produit.

— Par justification technologique d'une partie de l'activité, on entendra l'interrogation orale du candidat qui doit justifier les techniques et méthodes choisies et affirmer ses connaissances technologiques dans un ou plusieurs de ces domaines.

Technologie : Durée 2 heures, coefficient 2.

L'épreuve portera principalement sur les programmes de technologie des classes de première et terminale.

Elle a pour but de contrôler l'aptitude du candidat à résoudre des problèmes de fabrication, de métrologie, de traitement thermo-chimique, etc.

On évitera les questions de cours qui témoignent seulement d'une accumulation de connaissances. D'une manière générale, on présentera des problèmes accompagnés ou non de documentation. Le candidat répondra à un questionnaire précis l'obligeant à des analyses, des choix, des justifications.

Les thèmes technologiques qui peuvent faire l'objet d'une application et d'une interrogation à l'atelier ne seront pas retenus.

*Spécialités F 5 (ouvrages métalliques)**Mécanique appliquée :**Epreuve écrite :* Durée 3 heures, coefficient 4.

L'épreuve comporte des problèmes d'application du cours de mécanique de la classe de première et de terminale. Ces problèmes pourront comporter des questions de statique, cinématique, dynamique, résistance des matériaux.

L'épreuve sera structurée de la façon suivante :

- un problème obligatoire choisi entre deux sujets, l'un portant sur la dynamique et l'autre sur la cinématique;
- un problème obligatoire portant sur la statique et la résistance des matériaux.

Les chapitres du cours portant sur les systèmes hyperstatiques, la flexion déviée, la détermination du noyau central, ne feront pas l'objet de questions principales dans ces problèmes.

Les sujets et études proposés porteront sur des problèmes afférents à la spécialité.

Les chapitres de cinématique et de dynamique appliquées ne feront pas l'objet des questions principales.

Epreuve orale de contrôle :

L'épreuve de contrôle en mécanique portera sur l'ensemble du programme des classes de première et de terminale.

Elle durera 20 à 30 minutes et sera précédée d'une préparation d'une heure. Au cours de ce laps de temps le candidat devra préparer par écrit un ou deux exercices en utilisant les documents que l'examineur aura autorisés.

Pendant l'interrogation orale, l'examineur vérifiera si le candidat a bien compris les lois de la mécanique. Au cours de cette interrogation, le candidat ne disposera pas de documents.

Analyse de fabrication : Durée 4 heures, coefficient 4.

L'épreuve comprendra deux parties :

- 1° Etablissement d'une gamme générale à partir d'un plan d'ensemble d'un ouvrage avec sa cotation fonctionnelle;
- 2° Etablissement d'une analyse détaillée à partir du dessin d'un sous-ensemble ou d'un élément de l'ouvrage.

La gamme générale doit nécessiter une étude de forme, une recherche de cotes et tout ou partie d'une étude chronologique des opérations d'exécution.

L'analyse détaillée correspondra à une fabrication en série. Elle comprendra nécessairement des opérations d'usinage ou de conformation de tubes ou profilés.

Il ne sera pas demandé de concevoir un outillage.

Etude ou projet : Durée 4 à 5 heures, coefficient 4 (la durée de l'épreuve sera précisée sur le sujet).

Le candidat devra faire preuve de ses aptitudes à la lecture et à la compréhension des plans d'ensemble portant sur des constructions de serrurerie, de charpente ou d'appareils de levage. Certaines parties de ces ensembles pourront faire l'objet de modification ou de conceptions nouvelles éventuellement accompagnées d'une notice de calcul.

Géométrie descriptive : Durée 2 heures, coefficient 2.

Les questions, exercices ou problèmes porteront sur le programme des classes de première et terminale. L'épreuve consistera en une épreuve exécutée aux instruments, destinée à apprécier les qualités de précision et d'exactitude du candidat ainsi que sa bonne assimilation du cours.

*Sciences physiques :**Electricité :* Durée 2 heures, coefficient 2.

L'épreuve porte sur les programmes de la classe terminale. L'interrogation ne se limitera pas à un contrôle de connaissances, mais elle s'élargira pour donner au candidat la possibilité de montrer qu'il sait utiliser les principes et les lois qui sont à la base des transformations des énergies électriques et mécaniques. Pour donner des solutions à un cas concret, des montages pourront être recherchés et ce sera l'occasion de donner un exercice numérique.

L'électronique, limitée à ses éléments, donnera une idée de la curiosité scientifique du candidat.

*Métallurgie (voir épreuves communes) :**Etude d'outillage :* Durée 4 heures, coefficient 3.

Etude d'avant-projet ou étude de réalisation à partir d'un avant-projet, d'un porte-pièce, d'un porte-outil ou d'un appareillage de contrôle.

Travaux pratiques :

Les travaux pratiques comprennent une épreuve de traçage et une épreuve de préparation de postes de travail.

Traçage : Durée 3 heures, coefficient 2.

L'épreuve consistera en un tracé sur règle ou sur bande d'un ou plusieurs éléments d'un ouvrage de menuiserie ou de charpente métallique.

Equipement-réglage : Durée 6 à 9 heures, coefficient 4 (la durée de l'épreuve sera précisée sur le sujet).

L'épreuve pratique d'atelier doit permettre d'apprécier l'efficacité du candidat confronté à des problèmes de réalisation.

A partir des documents dessin et gamme de fabrication, il sera demandé au candidat :

- 1° la préparation et le montage des organes effecteurs;
- 2° les réglages appropriés pour un travail sériel ou unitaire;
- 3° la réalisation de l'opération sur une ou plusieurs pièces;
- 4° le contrôle de conformité du produit obtenu;
- 5° la justification technologique d'une partie de l'activité.

— par préparation et montage des organes effecteurs on entendra toutes les opérations relatives aux outils devant équiper la machine (choix, affûtage, montage, réglage, etc...);

— par contrôle de conformité du produit obtenu on entendra les opérations de métrologie ou les essais destructifs ou non destructifs que l'on fera subir au produit;

— par justification technologique d'une partie de l'activité on entendra l'interrogation orale du candidat qui doit justifier les techniques et méthodes choisies et affirmer ses connaissances technologiques dans un ou plusieurs de ces domaines.

Technologie : Durée 2 heures, coefficient 2.

L'épreuve portera principalement sur les programmes de technologie des classes de première et terminale.

Elle a pour but de contrôler l'aptitude des candidats à résoudre des problèmes de fabrication, de métrologie, de traitement thermo-chimique, etc... On évitera les questions de cours qui témoignent seulement d'une accumulation de connaissances. D'une manière générale on présentera des problèmes, accompagnés ou non de documentation. Le candidat répondra à un questionnaire précis l'obligeant à des analyses, des choix, des justifications.

Les thèmes technologiques qui peuvent faire l'objet d'une application et d'une interrogation à l'atelier ne seront pas retenus.

ANNEXE 11

INSTRUCTIONS RELATIVES AUX ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT DE TECHNICIENS, SÉRIE « G »

Philosophie : G1, G2, G3*Epreuve écrite :* Durée 3 heures, coefficient 1.

Le candidat aura le choix entre deux types d'exercices :

- 1° Une dissertation sur un sujet philosophique;
- 2° Un exercice prenant pour point de départ un texte philosophique de quinze à trente lignes.

Il comprendra l'étude des articulations du texte, l'analyse des principaux concepts, un essai critique et personnel sur l'un des problèmes concernés par le texte.

Anglais commercial

G1 : Une épreuve d'anglais, écrite, faisant partie des épreuves du 1^{er} groupe, durée 2 heures, coefficient 3, comportant :

- la contraction, en anglais, en 8 lignes maximum, d'un texte de langue anglaise de 30 lignes;
- la réponse à deux questions de compréhension de ce texte;
- la traduction de 5 ou 6 lignes tirées de ce texte;
- un thème de 5 ou 6 lignes consistant en une lettre commerciale à traduire en langue étrangère.

G1 : Une épreuve orale de contrôle de langue anglaise de 20 minutes au 2^e groupe d'épreuves (coefficient 3).

G2 et G3 :

— Une épreuve orale de langue anglaise faisant partie des épreuves du 1^{er} groupe. Durée 20 minutes; G2 : coefficient 2; G3 : coefficient 3.

Cette épreuve comporte la lecture d'un texte de 10 à 15 lignes, choisi parmi une liste de 15 à 18 textes étudiés pendant l'année, la réponse à des questions se rapportant au texte, la traduction partielle de ce texte et quelques phrases d'application sur des points de grammaire. L'épreuve entière se déroule obligatoirement dans la langue étrangère.

Note très importante aux examinateurs :

Les textes de langue anglaise proposés comporteront une réelle unité. Sans être d'une technicité trop poussée, ils se rapporteront à la spécialité du candidat.

La vérification des connaissances grammaticales d'utilisation courante s'appuiera sur le texte et ne devra comporter aucune difficulté de vocabulaire.

Mathématiques : G2, G3. Durée : G2, 3 heures; G3, 2 heures.

1. — Epreuve écrite du 1^{er} groupe :

L'épreuve comprendra deux parties distinctes :

1-1. **Mathématiques générales :** un exercice d'application du cours et un problème pour le baccalauréat de technicien G2, un exercice d'application du cours pour le baccalauréat de technicien G3.

1-2. **Mathématiques appliquées :** un problème avec des questions qui peuvent être indépendantes.

2. — Epreuve orale :

L'interrogation orale doit permettre de vérifier que le candidat est capable d'utiliser correctement les résultats du cours de mathématiques.

Il ne sera pas posé de question de cours. Le candidat aura à résoudre un ou plusieurs exercices comportant diverses questions se rapportant au programme de la classe de terminale.

N.B. : Si l'enseignement est dispensé par deux professeurs différents (mathématiques générales d'une part, mathématiques appliquées d'autre part), deux examinateurs seront prévus pour chaque candidat.

Etude de cas : G1, G2, G3, durée de l'épreuve : 5 heures coefficient 6.

Epreuve du premier groupe :

G1 : L'épreuve comportera quatre ou cinq parties qui peuvent être indépendantes ou liées.

Dans chacune de ces parties il sera proposé aux candidats un problème pratique mettant en application les connaissances et les méthodes enseignées dans les diverses disciplines figurant au programme des classes de seconde, première et terminale.

L'une des parties comportera un travail faisant appel à la pratique de la sténographie et de la dactylographie.

Une autre partie se présentera sous forme de problème ou cas d'organisation administrative.

G2 : L'épreuve comportera deux ou trois parties qui peuvent être indépendantes ou liées.

Dans chacune des parties il sera proposé aux candidats un problème pratique mettant en application les connaissances et les méthodes enseignées dans la discipline comptable et ses applications à la gestion et, le cas échéant, dans les autres disciplines qui traitent les problèmes relatifs à l'activité des entreprises au Sénégal.

G3 : L'épreuve comportera deux à quatre parties qui peuvent être indépendantes ou liées.

Dans chacune de ces parties il sera proposé aux candidats un problème pratique mettant en application les connaissances et les méthodes enseignées dans le cours de technique commerciales et, le cas échéant, dans les autres cours qui traitent des problèmes relatifs à l'activité des entreprises.

Il ne sera pas posé de question touchant à la publicité. Les problèmes proposés pourront par contre faire appel à la pratique des travaux de bureau courants.

Droit et technique générale : G1, G2, G3

1. Epreuves écrites au premier groupe d'épreuves.

Droit : Durée 2 heures, coefficient 2.

Economie générale : Durée 2 heures, coefficient 2.

Le souci du correcteur doit être de contrôler l'assimilation des connaissances essentielles, l'aptitude à les ordonner et à les présenter dans un langage approprié et correct.

Les enseignements du droit et de l'économie cherchent à élargir et à compléter une formation dont l'essentiel est assuré par d'autres disciplines et l'apprentissage des techniques.

Ils permettent des ouvertures d'esprit sur des problèmes essentiels de l'activité moderne et, en même temps, le développement des aptitudes à l'expression écrite et orale. Ils apportent à l'élève des éléments de la connaissance économique ou juridique qui expliquent et conditionnent l'activité des entreprises.

L'épreuve écrite portera sur le programme de terminale mais pourra faire appel à des connaissances acquises en seconde et première. Elle ne sera pas proposée sous forme de question de cours.

2. Epreuves orales (épreuves de contrôle au deuxième groupe d'épreuves).

L'épreuve orale doit être conçue, autant que possible, non comme une simple interrogation sur une question de cours faisant exclusivement appel à la mémoire, mais comme un dialogue entre l'examineur et l'élève portant sur plusieurs points du programme. Les méthodes utilisées peuvent être les suivantes :

— série de questions orientées par les premières réponses de l'élève,

— comparaison d'exemples proposés par l'examineur,

— discussion à partir de documents simples (en particulier des statistiques pour l'épreuve d'économie) ou de textes courts mis préalablement à la disposition de l'élève.

Là également le souci de l'examineur doit être de contrôler l'assimilation des connaissances essentielles, l'aptitude à les ordonner, à les présenter dans un langage approprié et correct.

L'épreuve orale portera sur le programme de la classe de terminale.

Espagnol : G1, G2, G3

Une épreuve orale de 20 minutes faisant partie des épreuves obligatoires du deuxième groupe, coefficient 1.

Cette épreuve se déroulera dans le même esprit que l'épreuve orale de langue anglaise ayant lieu au premier groupe d'épreuves pour les options G2 et G3.

Connaissance du monde contemporain : G1, G2, G3

Une épreuve orale de 20 minutes, faisant partie des épreuves obligatoires du deuxième groupe, coefficient 1.

1. Dispositions générales :

Le candidat présentera à l'examineur une liste des questions qu'il aura étudiées en classe ou personnellement au cours de l'année scolaire. Cette liste devra recouvrir la matière d'au moins 26 leçons du programme.

— la liste présentée par les élèves d'un établissement sera signée par le professeur et visée par le chef d'établissement.

2. Procédures d'interrogation :

Les examinateurs feront tirer au sort les sujets d'interrogation. Le candidat aura à opter entre deux questions correspondant à la liste présentée. Si le candidat ne répond pas l'examineur en imposera une troisième en prévenant l'intéressé qu'elle sera notée au maximum jusqu'à la moyenne au lieu de l'être sur 20.

Correspondance commerciale (épreuve obligatoire du second groupe)

Durée : 1 h 30.

Coefficient : G1 : 2; G2 : 1; G3 : 1.

L'épreuve consistera en la rédaction d'une lettre commerciale dactylographiée, de 40 lignes environ. Le thème sera choisi dans les programmes de seconde, première ou terminale.

La lettre sera dactylographiée et présentée selon la norme en vigueur. Toutes indications utiles (expéditeur, destinataire, etc...) seront données dans le sujet pour que la présentation soit aussi complète que possible. Une enveloppe pourra être demandée.

La correction sera assurée, pour le fond et la forme, par un professeur de sciences et techniques économiques, pour la dactylographie et la présentation, par un professeur de dactylographie.

Fond et forme : 12 points sur 20.

Dactylographie et présentation : 8 points sur 20.

ANNEXE 12

INSTRUCTIONS RELATIVES A L'ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET AUX ÉPREUVES FACULTATIVES DU BACCALAURÉAT DE TECHNICIEN

1. — *Epreuves d'éducation physique* (obligatoire).

Conformément à l'article 8 du décret n° 73-896 du 11 octobre 1973 relatif aux activités physiques et sportives dans l'enseignement moyen et secondaire, général et technique, et dans l'enseignement supérieur, la nature et les modalités d'organisation de ces épreuves seront fixées par décret. Dans une période transitoire et pour 1974, les épreuves physiques et sportives sont réglementées par la circulaire n° 74-052 du 13 février 1974 du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports sauf en ce qui concerne les alinéas b et c du paragraphe I, sous paragraphe A.

2. — *Epreuves facultatives*.

Les épreuves facultatives portent :

— l'une sur le dessin, l'éducation musicale ou l'éducation ménagère.

— l'autre sur une langue vivante, nationale ou étrangère autre que celles qui sont choisies ou imposées comme épreuve obligatoire.

2-1. *Dessin* : Durée 3 heures.

L'épreuve facultative de dessin, comporte au choix du candidat :

— soit un dessin à vue;

— soit une composition de mémoire ou d'imagination.

Le sujet de dessin à vue pourra être un personnage vivant vêtu à défaut de plâtres ou d'échantillons de zoologie.

Le texte de la composition de mémoire ou d'imagination sera lu aux candidats qui en prendront copie.

2-2. *Education musicale* :

L'épreuve comprend :

1° une dictée musicale facile en clef de sol;

2° un exercice simple de solfège à déchiffrer;

3° au choix du candidat, l'exécution d'un morceau joué sur le piano ou sur le propre instrument du candidat; ou l'interprétation vocale d'une mélodie (durée : 5 minutes au maximum);

4° une interrogation d'histoire de la musique portant sur une liste de six œuvres de formes et d'époques différentes.

2-3. *Education ménagère*. Durée 2 heures.

L'épreuve comprend deux parties :

— économie domestique et vie familiale;

— éducation sanitaire.

En économie domestique et vie familiale, la ou les questions porteront sur la structure familiale, l'éducation des enfants, l'organisation ménagère, l'aménagement et l'entretien de la maison, la vie économique et l'utilisation des ressources familiales.

Les questions seront présentées comme des problèmes concrets qui permettront au candidat d'appliquer ses connaissances et de faire apprécier ses qualités de bon sens et de raisonnement. Les questions de cours ne seront pas retenues.

En éducation sanitaire, les questions porteront sur la puériculture ou l'hygiène et sur l'alimentation.

Les questions posées devront tenir compte du milieu environnant et le candidat témoignera de son bon sens en présentant des réponses adaptées aux réalités africaines.

2-4. *Langue vivante* :

L'épreuve doit permettre aux examinateurs de vérifier l'aptitude des candidats à la compréhension et à l'expression orale, ainsi que la qualité de leur culture, celle de leur esprit et l'importance de l'enrichissement personnel qu'à pu leur apporter l'étude de la vie et de la pensée d'un peuple donné.

En aucun cas l'examen ne saurait se limiter au contrôle d'une accumulation de connaissances théoriques portant sur des faits de langue ou sur l'histoire de la littérature du peuple considéré. Il s'agit bien de mesurer un savoir-faire et une culture, non pas d'évaluer un savoir théorique, abstrait et livresque.